

# LE COURRIER DU CANADA,

## JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Feuilleton du "Courrier du Canada."

17 AVRIL 1874.

### Un Prêtre Breton.

[Suite]

III.

LE PROSCRIT.

Un mois s'était écoulé depuis l'arrivée de Charles au Coat-Rolland, et il ne recevait pas de nouvelles de M. Duparc. Le bruit courait qu'il était passé en Angleterre, et les recherches faites par Penru étant demeurées sans résultat, cette croyance devint générale.

L'inquiétude n'en rongea pas moins le cœur du jeune homme, et Margarid qui habitait avec Louis une chaumière des environs était devenue confiante de ses craintes.

Il passait de longues heures assis à l'humble foyer près duquel elle filait au rouet, et l'air confiant et rassuré de la vieille femme l'avait souvent tranquilisé.

Sa santé commençait cependant à souffrir de cette attente inquiète et prolongée. Le sommeil fuyait ses paupières, et le soir où nous le retrouvons il était en proie à une de ces cruelles insomnies remplies car l'image des dangers qui menaçaient M. Duparc.

Il avait compté les douze vibrations de minuit, et il s'abandonnait enfin à la somnolence avant-coureur du sommeil, quand un bruit étrange l'en fit brusquement sortir. Des pas sourds mais distincts se faisaient entendre dans l'escalier, et la porte de la cour criait sur ses gonds rouillés.

Il sauta hors de son lit et courut à sa fenêtre. La lune en ce moment sortait radieuse de dessous un épais nuage, et éclairait la campagne de sa douce et tranquille lumière. Il aperçut distinctement un homme qui se tenait immobile près de la porte ouverte.

Un cri d'effroi montait à ses lèvres; mais l'homme, en faisant un mouvement en avant, se trouva dans l'espace éclairé par la lune, et il reconnut Yan (1), le fils aîné du vieux fermier.

Comme il faisait cette découverte, plusieurs personnes arrivèrent successivement et sortirent en silence. Deux femmes, la tête enveloppée dans le capuchon d'un mantelet, fermèrent cet étrange cortège. Quand elle passèrent près de Yan il souleva son chapeau, et sans qu'aucune parole fût échangée entre eux il plaça son fusil sur son épaule et les suivit.

Cela s'était passé si rapidement que Charles, quand il les eut vu disparaître, se demanda s'il était bien éveillé.

Le doute n'était pas possible et résolu d'approfondir ce mystère, il passa à la hâte quelques vêtements et sortit sans bruit de sa chambre.

La tourelle qu'il habitait, dernier vestige de l'ancien manoir, avait été liée aux bâtiments de la ferme par une construction irrégulière dont les appartements servaient de greniers. Le corridor étroit qui y conduisait ouvrait sur l'escalier en spirale de la tourelle. Charles descendait à tâtons, appuyant de temps en temps la main sur le mur. Ce fut ainsi qu'il rencontra la porte du corridor qui, à son grand étonnement céda sous sa légère pression. Il ne se rappela pas avoir jamais vu ouvrir cette porte, les greniers ayant une issue de l'autre côté, et il la poussa, persuadé qu'il se trouverait sur la voie d'une découverte. De mince filets lumineux filtraient par les fissures de la porte de l'appartement du fond montraient clairement que quelqu'un y veillait.

La curiosité de Charles l'emporta sur sa frayeur. Il s'avança dans l'obscur corridor en retenant sa respiration, s'arrêta frémissant devant la porte, et se courbant jusqu'à la serrure, il y colla son œil et regarda.

Ce qu'il vit n'était rien d'effrayant.

[1] Jean.

Un grand feu brûlait dans la cheminée et projetait sa lueur rougeâtre sur le visage énergique du fermier Guillo (2). Un vieillard, assis comme lui près du foyer ne pouvait être vu par Charles auquel il tournait le dos.

—C'est prêt, dit tout à coup une voix qui partait du fond de l'appartement.

—A cet appel l'étranger tourna la tête.

Un cri perçant retentit, la porte s'ouvrit et Charles se précipita dans ses bras. Sous le large chapeau cornouaillais il avait reconnu M. Duparc.

Le vieux Guillo, au cri que Charles avait jeté, avait sauté sur une paire de pistolets placés sur une table. En le reconnaissant il les y replaça sans mot dire, et ramassant sa pipe qui s'était à moitié brisée en s'échappant de ses lèvres, il se remit tranquillement à fumer.

Le premier mouvement d'émotion passé, il fallut répondre aux mille questions qui venaient aux lèvres de Charles. Il apprit avec un indicible étonnement que son oncle se cachait souvent au Coat-Rolland; un regard jeté autour de lui lui prouva la vérité de cette assertion, et lui expliqua la scène qui avait excité sa curiosité.

Sur un vieux bahut placé près de la fenêtre fermée par des volets extérieurs et intérieurs, il reconnut la boîte qui contenait le calice de M. Duparc. Un reste de cierge fumait encore à l'angle de l'autel improvisé sur lequel le prêtre proscrit venait d'offrir le Saint-Sacrifice pour les fidèles des environs.

C'était ainsi que le courageux apôtre continuait à remplir les devoirs de son ministère. Il se livrait avec confiance à la discrétion des pieux habitants de la campagne, et il vivait ignoré au milieu d'eux, grâce à son déguisement et aux précautions qui l'entouraient.

Charles resta près de son oncle, pendant qu'il prenait en toute hâte le repas préparé par la fermière. Il ne le quitta qu'à une heure fort avancée de la nuit, et avec l'espoir de le revoir souvent.

M. Duparc s'engagea même à s'arrêter quelques jours au Coat-Rolland. Le lendemain, son devoir l'appela à Kernor, Alix de Kernor étant venue elle-même réclamer les derniers secours religieux pour un vieux serviteur mourant. L'expédition offrait de grands dangers et le prêtre n'osait prendre sur lui de préciser l'époque de son retour.

IV

FOI BRETONNE.

Le lendemain, M. Duparc quittait la ferme avant le lever du soleil.

La prudence voulait qu'il ne voyagât que le moins possible en plein jour, et il craignait d'ailleurs d'arriver trop tard près du moribond qui l'attendait. Arrivé à la maisonnette d'argile qu'habitait Margarid et qu'il comptait au nombre de ses retraites les plus sûres il prit un sentier à travers champs et gagna un immense bois taillis qui s'étendait presque jusqu'à Kernor. C'était pour s'y rendre le chemin le plus court et celui qui offrait le plus sécurité. Tout autre que le prêtre proscrit n'aurait pu suivre à la lueur incertaine du jour naissant cet étroit sentier qui se divisait sans cesse pour se perdre dans toutes les parties du bois. Mais ce taillis était maintenant bien connu du fugitif.

Le plus souvent Margarid lui portait ses repas dans les endroits dont ils étaient convenus à l'avance, et tandis que Penru faisait fouiller la chaumière, M. Duparc était paisiblement assis contre le roc couvert de mousse et de bruyères dont chacune des anfractuosités lui devenait un asile en cas d'alarme. Pour le trouver il aurait fallu faire battre le bois en entier par une troupe nombreuse, et comme Penru ne supposait pas que le recteur osât rester dans les environs, il n'y avait pas songé.

Le plus souvent Margarid lui portait ses repas dans les endroits dont ils étaient convenus à l'avance, et tandis que Penru faisait fouiller la chaumière, M. Duparc était paisiblement assis contre le roc couvert de mousse et de bruyères dont chacune des anfractuosités lui devenait un asile en cas d'alarme. Pour le trouver il aurait fallu faire battre le bois en entier par une troupe nombreuse, et comme Penru ne supposait pas que le recteur osât rester dans les environs, il n'y avait pas songé.

Le plus souvent Margarid lui portait ses repas dans les endroits dont ils étaient convenus à l'avance, et tandis que Penru faisait fouiller la chaumière, M. Duparc était paisiblement assis contre le roc couvert de mousse et de bruyères dont chacune des anfractuosités lui devenait un asile en cas d'alarme. Pour le trouver il aurait fallu faire battre le bois en entier par une troupe nombreuse, et comme Penru ne supposait pas que le recteur osât rester dans les environs, il n'y avait pas songé.

[2] Guillaume.

FRAÏCE.

L'arrêté qui suspendait l'*Univers* pour deux mois nous ayant été notifié, la première pensée qui nous vint fut d'écrire au Saint-Père. Nous sentions le besoin d'élever les yeux vers cette personnification de la justice souffrante et immortelle. Après avoir marqué qu'aucun délit ne nous était imputé soit contre les lois, soit contre les personnes, nous annonçons que nous pourrions réparaître le 20 mars, toujours uniquement animé du désir de consacrer à la défense du Saint-Siège et de la sainte Eglise ce qui nous peut rester de force et de vie.

Le Pape n'a pas dédaigné de répondre. Voici sa lettre :

A notre cher fils Louis Veuillot

PIE IX, PAPE

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique,

Nous avons reçu la lettre du 19 de ce mois par laquelle vous nous annoncez le décret rendu contre votre journal, ce que Nous avions déjà appris par les feuilles publiques. Nous ne manquons pas, cher fils, de répondre à cette lettre, afin de vous rendre en affection paternelle votre déférence envers Nous.

Telle est, vous le savez, la misérable condition de ce temps, que les ennemis de Dieu et de l'Eglise catholique, partout répandus dans le monde et poussés par une fureur violente, ont employé tout leur pouvoir et toute leur force à la renverser, à quoi cependant ils ne peuvent parvenir, et ils se servent odieusement, pour avancer dans leurs desseins, des maux eux-mêmes et des difficultés qui accablent les nations catholiques, en même temps qu'ils s'efforcent d'entretenir et de fomentier les divisions actuelles des esprits et les dissensions.

Dans cette grande perturbation de la société civile, comme vos efforts et vos forces, cher fils, sont fidèlement appliqués à la propagation du bien, vous ne devez pas vous étonner d'être dans la tribulation. Mais pendant que les ennemis les plus acharnés de l'Eglise, croyant pouvoir avancer en sécurité, se trouvent emportés à grande vitesse dans la voie de l'injustice et de la perdition; pendant que ceux qui cherchent à concilier les ténèbres avec la lumière, se flattent fallacieusement et vainement d'atteindre au terme de leurs vœux, pendant que d'autres, par la crainte d'une si violente tempête, courbent inconsidérément la tête devant la fausse sagesse du siècle, croyant à tort éviter ainsi d'être renversés par la violence de l'orage, vous, mon cher fils, d'un cœur ferme, confiant et tranquille, vous attendez avec tous les bons les temps et les moments que le Père céleste a assignés dans sa puissance, et pendant ce temps-là vous vous tenez en prières auprès du trône de Celui à qui les paroles des humbles et les sacrifices des éprouvés arrivent sûrement.

Nous désirons que la bénédiction apostolique, que Nous vous donnons tendrement dans le Seigneur, à vous et à vos collaborateurs, selon votre demande, vous soit l'augure du secours céleste et le gage de notre affection.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 31 janvier 1874, la vingt-huitième année de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

Voici le texte latin de la lettre :

PIUS PP. IX

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Tuas excepiimus litteras die 19 hujus mensis datas, quibus nobis decretum contra tuam ephemericam latum nunciasti, quod jam et publicis foliis compertum habebamus. Non omittimus, dilecte fili, tuis illis litteris rescribere, ut tuo erga nos obsequio paternam dilectionis officium rependamus. Ea est, ut vides, miserrima conditio temporum, ut inimici Dei et catholice Ecclesie, qui late per orbem diffusi sunt, vesano quodam furore perciti,

suam potentiam omnesque suas vires ad illam evertendam, quod tamen perficere non possunt, inique contulerint, atque ad progrediendum in suis consiliis, tum malis ipsis et difficultatibus, quæ catholicas nationes premunt, turpiter utantur, tum vigentes animorum divisiones et discordias alere et fovere curent, ut efficacius domentur. In hac tanta societatis civilis perturbatione, cum tua studia et vires, dilecte fili, ad bonum promovendum fideliter curas, tuisque illis esse non debet si in tribulatione veraris. Verum dum intensissimi Ecclesie inimici tuto procedere se posse putantes in via injustitiae et perditionis citato cursu feruntur, dum ii, qui tenebras cum luce conciliare student, suorum votorum metam se attingere posse fallaciter et humaniter confidunt, dum alii savam tempestatem pertimescentes, prævidentem sæculi caput inconsulte submitunt, perperam arbitrantes, hac se ratione assequi posse, ut a vi procellæ non evertantur, ut, dilecte fili, firmo, fidenti, ac tranquillo animo præstolare una cum omnibus bonis tempora et momenta, quæ Pater cœlestis posuit in sua potestate; ac interim precibus apud thronum ejus insistas, apud quem humilium voces et patientium sacrificia fideliter perveniunt.

auspicem autem cœlestis præsidii et paternæ nostræ dilectionis pius tibi esse cupimus apostolicam benedictionem, quam tibi tuisque collaboratoribus, ut postulasti, promittere in Domino, impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 31 januarii an. 1874, pontificatus nostri anno vicesimo octavo.

PIUS PP. IX.

Quand un officier a subi les railleries de l'autorité qui les a imposés. Nous irons tout à l'heure saluer la puissance discrétionnaire de M. de Broglie. Mais d'abord rendons grâce à saint Pierre. Dans quelque médiocre condition qu'on vive, vaincu et mutilé parmi les tumultes du temps, c'est une grande chose d'être catholique; une chose de grand honneur et de grande sécurité. On se tient debout, on sent des cœurs autour de soi; combattant le bon combat, on a une espérance assurée de victoire. Nous venons d'en renouveler l'épreuve. Il y a deux mois, frappés inopinément, nous levions les yeux, pour nous consoler, vers notre vrai juge, plus désarmé que nous et plus menacé. La justice est néanmoins venue, haute et triomphante.

Il y a des hommes d'inimitié, incapables de toute grandeur et de toute énergie mais tenaces dans le mal. Dante a écrit d'eux: Regarde-les et passe.

Nous voudrions suivre le conseil du poète à l'égard de M. le duc de Broglie. Nous tâcherons du moins de ne pas nous arrêter longtemps. La situation de ce ministre nous semble chétive. Dans une lettre écrite pour la publicité, qu'il a ensuite retirée piteusement, mais que nous avons, il exprime un regret "profond". C'est lui qui est la victime. Il a été contraint par de cruelles nécessités. Il devait à tout prix arrêter une polémique ardente, etc., etc.

Il faudrait de bons papiers, qui ne sont pas produits, pour nous persuader que l'empire d'Allemagne, si terriblement victorieux, se soit cru menacé par une "polémique ardente", qu'il ait voulu ajouter une suspension de l'*Univers* à tant de trophées, et que la paix générale ait tenu à cela.

Premièrement l'*Univers* n'a point fait de polémique anti-catholique de l'empire allemand, il s'est défendu d'attaquer personnellement l'empereur et même M. Bismarck, trouvant fort ridicule toute insolence à l'adresse d'un ennemi dont on ne sera pas de sitôt vengé. Nous demandons qu'on soit patient et ferme, nous ne sommes ni outranciers ni revanchards. Secondement, quand cette polémique ardente aurait été la nôtre, le ministère n'é-

tait pas dispensé de nous avertir avant de frapper. Avec la liberté de la presse, mettre le feu est un droit de tout le monde. Chaque matin, mille journaux en usent plus que nous, et ne sont pas suspendus pour cela. Il fallait au moins nous dire que notre feu brûlait plus que les autres et que l'état de siège nous conseillait d'éteindre nos brandons. Quelle loi interdisait cette prévoyance? Et s'il n'y avait pas lieu, pourquoi nous punir d'un crime dont on ne pouvait nous accuser? Et si cependant la "diplomatie" pressait, pourquoi ne pas répondre noblement, devant toute l'Europe, que rien ne saurait contraindre un ministre français à frapper des citoyens qui n'ont commis aucun acte repréhensible aux yeux de la loi? Un ministre français doit estimer que le droit et la propriété des citoyens français sont encore quelque chose.

M. le duc de Broglie en eût témoigné par cette déclaration, et si elle avait dû le faire tomber, il aurait emporté les regrets et les respects de tous les gens de cœur. Pour nous, nous n'eussions pas accepté le sacrifice. Dans ces cas-là, on s'offre volontiers. Ce n'est pas la même chose d'être trahi et diffamé par son propre gouvernement, ou de se livrer soi-même pour le salut commun.

Nous n'insistons pas. Détournons plutôt nos yeux de ces décadences atroces. Au fond, nous croyons qu'il y a eu ici plus de rancune catholique libérale que d'insistance diplomatique. L'inscription de la Roche-en-Breny, "absente de corps, présente d'esprit", a inspiré cette équipée. Pour effrayer mieux, M. le duc de Broglie a eu trop peur. On a beau s'intituler "gouvernement du maréchal Mac-Mahon"; mais les trames s'ourdissent sous le couvert de son autorité.

Ce point de vue explique la réédition de certains écrits dont on a inondé le clergé trois jours après la suspension du journal. Tandis que le ministère prétendait ne nous avoir frappés qu'à titre d'holocauste, ce que nous aurions accepté sans nous plaindre, cet écrit incroyable nous accusait de calomnier une autorité sacrée. Détournons encore les yeux; nous aurions mauvaise grâce à nous plaindre dans le moment même où la bénédiction nous vient.

En somme, nous avons la bénédiction de Pie IX, M. de Broglie balbutie des explications qu'ensuite il retire, et nous revivons avec la sympathie de nos frères. Tel est le résultat de la campagne. Nous sommes bien forcés d'avouer que ce n'est pas encore le martyre et la colère excitée par l'injustice dans le premier moment, est fort apaisée.

Si nous vivons longtemps, c'est de quoi nous ne pouvons répondre. Il nous a toujours paru que l'*Univers* était destiné à périr de mort violente, non qu'il cherche une telle fin, mais parce que véritablement il a beaucoup d'ennemis. Nous ne garantissons ni M. de Broglie repentant (peut-être ne l'est-il plus!) ni les autres. Le passé nous menace, l'avenir davantage. Sans avoir jamais enfreint aucune loi, sous quatre régimes différents, la foudre libérale est tombée sur nous et n'a fait qu'un tas de poussières des garanties de la liberté. Louis-Philippe, à qui nous ne faisons pas la guerre, nous a intenté un procès criminel devant la justice pour l'annonce d'une brochure qui allait paraître, et il l'a gagné avec prison et dépens. Napoléon III, dont nous n'étions pas les ennemis, nous a supprimés sans procès, parce que tel était son plaisir, et il a paru un souverain très juste et un politique très grand, qui protégeait comme il le faut la religion et la société.

La Commune, représentée par Raoul Rigault et Le Moussu, nous a fait rentrer dans les catacombes où elle entrerait civilement la civilisation. Enfin, le septennat réparateur, conservateur et libérateur, nous a suspendus sans avertisse-

ment, sans raison, sans prétexte et sans responsabilité. Louis-Philippe a eu la palme de l'hypocrisie judiciaire, Napoléon la palme de l'hypocrisie autoritaire, la Commune la palme de l'hypocrisie logique. A quelle palme prétend M. le duc de Broglie? Nous éviterons de le dire pour n'être point téméraire. Quant à la liberté de la presse, nous savons ce que c'est.

Mais à chaque jour suffit sa peine. Nous réparons malgré les mauvais présages, et nous espérons toujours, mais nous obstinons toujours à être libres, nous y mettons le prix et nous le sommes. . . . de temps en temps.

Nous renaissions tels que nous avons vécu, tels en religion, tels en politique, tels contre les conservatismes et contre les libéralismes qui perdent la France, le monde et la liberté. Si la Prusse se met de la partie comme M. de Broglie l'assure, et ne l'empêchera certainement pas, il est clair que nous ne serons pas les plus forts, mais nous ne fuirons pas. Les vainqueurs désarment les vaincus pour éviter de les tuer. Des vaincus à qui on a laissé une plume dans la main et qui gardent l'Évangile dans le cœur, ont interrogé leur conscience et doivent affronter le sort.

LOUIS VEUILLON.

Paris, 22 mars 1874.

Nous songions à récapituler les événements politiques des deux derniers mois. Au moment de commencer ce travail, nous nous apercevons de son inutilité. Ces événements sont tout simplement des faits divers déjà sortis de toutes les mémoires. Ils ont un moment occupé ou même passionné les journaux, mais ils n'ont rien fait de rien. Tout ennui, tout échappe. Au fond, on désespère. Qu'importe l'avènement de Chiselhurst, qu'importe l'élection académique, qu'importe une discussion de plus sur le septennat? Qu'importe telle naissance, telle maladie, telle ruine? Au fond, rien ne va, rien ne dure, rien ne commence, et il n'y a que la mort qui ne meurt pas. Les médecins ont un mot pour exprimer qu'un malade traîne sans remède possible vers une fin imminente et imprévue. Ils disent: "La maladie suit son cours." Le cours d'un malade composé de vingt différentes maladies, toutes mortelles!

Qui ne le sent, même parmi ceux qui ne veulent pas le dire? Oh est le spéculateur, où est le savant, où est l'homme d'Etat qui ne sent pas que quelque chose d'essentiel manque à la terre? Il n'y a point de base, point d'avenir. Tout fondement est ruineux, tout édifice lézardé; il n'y a ni pierre taillée ni ciment pour aucune construction nouvelle; la brute même refuse son service, et la matière même, par l'effet de son abondance, semble épuisée. C'est l'état du monde.

On disait il y a quelques temps: "La parole est à la France, l'heure est à Dieu." Mais la France semble n'avoir plus de parole et Dieu n'avoir plus d'heure. Dieu a effacé toutes les heures du cadran.

Ce que l'on peut faire aujourd'hui dans l'esprit où on le veut faire, peut devenir très périlleux et reste essentiellement inutile. L'Assemblée n'est pas en état de faire un pouvoir et ne le fera pas; elle n'est pas en état de faire une loi qui aille vraiment au but, elle ne fera rien qui dure. Elle est condamnée au provisoire par l'impossibilité manifeste où elle se trouve, et où elle veut demeurer, d'agir selon le droit religieux et selon le droit politique préexistants. Comment faire une loi avec la conviction que la chose décrétée aujourd'hui n'existera pas demain? Tout simplement on nourrit et on prolonge la révolte insensée contre le droit qui survivra. On le laisse immortel et on le rend impuissant. On arme la force de l'erreur contre la force de la vérité, la force de l'habitude contre la force des cho-

Mechins, 11 Avril 1874.

M. le Rédacteur, Pourriez-vous me permettre une question sur votre journal? savoir: Quant est-il nécessaire de tenir une enquête sur la mort d'une personne? Dans une paroisse des environs, une femme du nom de Henriette Proulx, épouse de A... D..., est morte subitement dans la nuit du 6 au 7 du courant, sans aucun secours ni religieux, ni humains. Depuis la veille son mari était absent, et rien n'a été fait pour connaître comment cette mort est arrivée.

SENTIGAN.

INFORMATIONS

Des modifications importantes au tarif ont été adoptées par la Chambre sur les cigares, le thé, le café, le sucre, les liqueurs alcooliques, sur l'eau de Cologne et les essences de parfum, sur les soies, les velours et les autres articles de luxe, le fer, les tabacs etc. On espère que le produit de ces taxes additionnelles sera de trois millions de dollars.

Le 23 mars, trois mille personnes appartenant à l'aristocratie et à la bourgeoisie romaine ont eu une audience du Souverain Pontife au Vatican. Il a été donné lecture d'une adresse, à laquelle le Pape a répondu par un discours magnifique.

Le bureau des examinateurs des arpentements provinciaux s'est ajourné hier, après une session de pas moins de douze jours. Les trois derniers jours ont été consacrés exclusivement à l'examen de M. Charles Edouard Gauvin, du département des Terres de la Couronne, qui, après cette épreuve sérieuse, a été admis, à l'unanimité des suffrages, au nombre des membres de la profession. M. Gauvin est un ancien élève de l'école Normale-Laval, et il a fait sa cléricature sous M. Baillargé. Il est non seulement habile dessinateur, mais, de plus, il possède à fond les connaissances en mathématiques en minéralogie et en astronomie, nécessaires aux hommes de sa profession.

Nous accusons réception de la notice nécrologique du Rév. M. Michel Lemieux, le regretté chapelain de l'Hôtel-Dieu de cette ville.

Nous sommes forcés, vu le manque d'espace, de remettre la publication de cette biographie, à notre prochain numéro.

Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. J. Z. C. Miquelon de St. Camille, canton de Wotton, comme garde forestier dans les cantons de l'Est. Il y a longtemps que cette charge aurait dû être créée pour la protection de nos forêts. M. Miquelon est loin d'avoir une sincérité mais il est d'une activité à satisfaire les besoins de la situation.

Depuis que l'Encyclique du Saint-Père aux évêques d'Autriche est connue, chaque catholique digne de ce nom bénit Pie IX.

Les vrais enfants de l'Eglise attendent cet acte de la paternité Pontificale; car eux savent que Pie IX ne manque jamais à son devoir. Aussi l'Encyclique a été accueillie avec une vraie effusion de joie et de reconnaissance pour le Souverain Pontife.

L'Empereur incline, il roule vers l'abîme. Ce n'est certes pas le Pape qui le place sur cette pente, il ne fait que l'avertir de l'abîme vers lequel il s'avance.

Le Pape en recevant le 19 mars, une léputation de l'île Majorque, a prononcé des paroles dont voici à peu près l'analyse:

"Je désire pour l'Espagne la paix et quelque chose qui soit un gouvernement Ce qui fonctionne aujourd'hui à Madrid n'en est pas même l'ombre. Ces dictateurs refusent de reconnaître des évêques que j'ai préconisés dernièrement, quoique les titulaires eussent été choisis après un accord avec Castelar qui les avait acceptés."

Les pieuses et catholiques Dames de la ville de Palma, île Majorque, ont présenté au Saint Père une palme en or emblématique, d'une part, de la ville de Palma, et de l'autre symbole des souffrances et ans du prochain triomphe de Pie IX sur tous les ennemis de la sainte Eglise.

Cette palme, faite de l'or le plus fin, est composée de deux rameaux, une branche de palmier et une branche de laurier entrelacées l'une avec l'autre de la façon la plus ingénieuse.

Un gracieux ruban en or relie et rattache les deux rameaux. Sur le nœud du ruban brille un écusson aux armes du Saint Père avec les clefs et les trois couronnes richement ornées de petits diamants, de rubis et d'émeraudes.

Le palme pèse 86 onces et est de la longueur d'un mètre.

On a trouvé une inscription qui fait espérer la découverte d'une basilique chrétienne des premiers siècles, construite au niveau de la seconde galerie de la célèbre catacombe de Domitilla.

Le conseil de ville de Nicolet a prohibé, par un vote unanime, dit-on, la vente des liqueurs enivrantes dans les limites de la nouvelle ville nicolétaine. C'est un acte qui lui fait honneur.

Les Evêques de la Lombardie ont adressé une lettre collective au roi, pour protester contre le projet de loi ordonnant le mariage civil avant le mariage religieux.

Il y en a qui ne perdent jamais leur présence d'esprit. A Milwaukee, la semaine dernière, un homme jeta sa belle-mère par une fenêtre du cinquième étage d'une maison en flammes, et descendit en portant dans ses bras un lit de plumes.

Les sauvages du Maine sont représentés par deux de leurs à la Législature de Bangor. Ils ont plus souvent à la tapagie qu'à la chambre.

Et les députés nationaux ne disent rien! Et les ministres canadiens ne disent rien! Quelle différence entre ce plat servilisme, et la conduite des 40 conservateurs, réunis en caucus, disaient fièrement à Sir John: "Bravez le fanatisme soulevé par M. Mackenzie; accordez l'amnistie, ou nous vous abandonnons." Voilà le langage d'hommes sincères, d'amis sérieux, de partisans d'un principe. Toute la politique de l'Événement, qui compromet sottement tout le corps des nationaux, se réduit à ceci: vivre d'expédients, fabriquer des arguments au jour le jour, les changer le lendemain, et asservir les principes aux besoins des grits.

La milice canadienne (suite) article remis faute d'espace.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 15 avril 1874.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures. Après les affaires de routine et la présentation des pétitions l'affaire Riel a été prise en délibéré. Une foule immense encombrait les tribunes.

M. BOWELL ouvrit les débats par un discours violent. Faisant d'abord l'histoire des premiers troubles de la Rivière Rouge il en vint au récit du meurtre de Thomas Scott, par Riel, et aux révoltes du Nord-Ouest. Il rappela dans un langage emporté les scènes horribles des années 1869-70 autorisées par le Gouvernement prétendu de Louis Riel et de ses complices. Il parla de l'excitation alors causée par cet assassinat, dans la Province d'Ontario, le discours chaleureux que prononça alors dans la Chambre Locale d'Ontario, l'hon. Premier Ministre actuel alors Trésorier au Parlement d'Ontario.

Il dit que la Chambre quand elle était attaquée dans son honneur devait le maintenir intact et expulser loin de l'Assemblée des députés un homme accusé de meurtre, convaincu de fuite préméditée des recherches légales de la Justice, et de mépris de la Chambre en n'obéissant pas à ses ordres. Il proposa alors l'expulsion de Riel de la Chambre des Communes.

La motion est mise aux voix. Les cris de "Emportée" "Perdue" s'élevèrent des deux côtés de la Chambre. L'Orateur déclare que selon lui les "Oui" l'emportent.

M. ROCHESTER et HOLTON se lèvent. M. Rochester cède le pas à M. Holton. "Attendez qu'un comité siège pour s'enquérir des troubles suscités dans le territoire du Nord-Ouest avant son annexion au Canada, et attendu qu'on a prétendu qu'une amnistie a été promise, j'ou le comité pourra présenter son rapport."

M. Mousseau proposa, à son tour, de retrancher tous les mots après que dans cet amendement et d'y substituer les suivants:

"Que Louis Riel ne soit pas expulsé de la Chambre, et cela dans les intérêts de la Puissance du Canada, afin que la paix et la concorde règnent dans toutes les provinces de la Confédération. Que vu les troubles qui ont eu lieu dans la Province de Manitoba avant son entrée dans la Confédération et les actes de violence qui ont été commis dans cette Province un état de gêne et de difficultés des plus graves, il serait convenable pour le rétablissement de la paix de demander à Sa Gracieuse Majesté la Reine d'exercer sa Prerogative Royale et d'accorder un complet et généreux pardon pour toutes les fautes commises dans la Province de Manitoba.

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté pour qu'Elle veuille bien exercer sa Royale Prerogative et accorder l'amnistie.

M. MOUSSEAU parlant en faveur de sa motion déclare que cette question est de la plus haute importance. Ce dont on accuse Riel a été accompli dans un temps de rébellion. Le pouvoir des lois n'existait plus, et le peuple semblait s'être emparé du principe de l'autorité. Riel présidait à cette espèce de république. Ce fait a été reconnu par Lord Granville dans son discours: "Riel avait un pouvoir matériel et l'autorité de fait. Je con damne ce pouvoir mais je le reconnais." Les lois des nations reconnaissent ce pouvoir, et les citoyens doivent, dans des circonstances exceptionnelles telles qu'il en existait alors, se soumettre à cette autorité, afin d'éviter un pire état de choses.

Il cite Pufendorf pour appuyer sa thèse. De ces principes ainsi admis l'on peut conclure d'abord: 1° Que toute autorité était disparue dans le Nord-Ouest au temps où le Gouvernement de Riel se forma, et que seul le nouveau Gouvernement était en état de faire respecter le principe d'autorité. 2° Tout en blâmant le coup de main qui amena Riel au pouvoir, et tout en censurant verbalement l'expulsion de Scott, nous devons admettre que ceux qui s'opposaient à l'autorité de Riel, comme citoyens, commettaient pour le moins un acte d'une très grave imprudence. 3° Nous pouvons dire que Riel, considéré comme possédant l'autorité de fait était véritablement chef de Gouvernement, et en avait l'autorité. Le Marquis de Clairickarde a justifié la révolte des Métis, à la Chambre des Lords; le Parlement Fédéral du Canada est entré en négociations avec le Gouvernement de Riel. Cette conduite justifiait et prouvait l'autorité du Gouvernement de Riel, comme le confirme l'Acte de Manitoba. Lord Grandville a approuvé tout ce qui a été fait parce que le Gouvernement pour éviter l'effusion du sang. Le traité qui fut conclu renfermait une déclaration des Droits de ce Gouvernement. M. Smith fut envoyé comme délégué par le Gouvernement Fédéral auprès du Gouvernement de Manitoba. Toutes ces négociations avaient pour but premier l'octroi de l'amnistie,

et tout prouve, puisqu'elles ont été menées à bonne fin, que l'amnistie a été promise à tous les incriminés de la rébellion. Et nous demanderons encore un comité pour s'assurer si l'amnistie a été promise? Et les faits, messieurs, ne prouvent-ils pas d'une manière assez éloquentement que ce qui regarde l'accusation de meurtre portée contre Riel elle est tout simplement absurde. Le plus que nous pouvions reprocher à Riel, c'est d'avoir fait usage de son autorité au lieu d'avoir fait grâce.

Après M. Mousseau, M. Baby, et M. Rochester parlèrent successivement. Ce dernier dans un discours vigoureux et intéressant se déclara ouvertement, pour la motion de M. Bowell, et souleva fréquemment les applaudissements.

M. ROCHESTER termine son discours en adoptant l'amendement de M. Mousseau. Il s'oppose au personnel qui compose le comité de M. Smith. M. Smith ne devrait pas être le président de ce comité, mais un témoin qui devrait comparaître devant ce comité. Il demande l'établissement d'une Commission Royale pour s'enquérir des troubles du Nord-Ouest.

M. M. Orton (Wellington Centre) Gordon (Ontario-Nord) parlant en faveur de l'expulsion de Riel, étant un fugitif des recherches légales de la justice est, selon eux, indigne de prendre son siège.

M. M. White, Hastings, White (North Renfrew) Davis, (I. de P. E.) et McKay Wright parlent en faveur de l'expulsion, Riel étant véritablement convaincu de fuir la Justice.

M. PICKARD, [York N. B.] parle en faveur de l'amendement de M. Holton.

M. MACKENZIE déclare qu'il votera pour la motion de M. Bowell, parce que Riel est reconnu fuir les recherches légales de la Justice. Il se déclare en faveur de l'amnistie, en faveur de tous ceux qui se sont compromis dans la rébellion du Nord-Ouest. Quant à Riel, tant que les Cours Judiciaires n'auront pas décidé si son crime est politique ou meurtre ordinaire, on ne doit point lui permettre de prendre son siège.

M. HYLLEARD CAMERON dans un discours vigoureux déclare que l'amnistie ne doit jamais être accordée à ceux qui ont participé au meurtre de Scott.

M. BOWELL parla de nouveau en faveur de sa motion.

M. M. Holton, Malcolm Cameron, Schultz, prennent la parole.

M. CAMERON déclare que les Métis étaient dans leur droit, et que l'exécution de Scott est un meurtre politique. Il demande que l'on interrompe tout procédé avant que le Comité nommé pour s'enquérir des affaires du Nord-Ouest, ait fait son rapport.

Un grand nombre d'orateurs prennent ensuite la parole et discutent l'affaire Riel jusqu'à 2 heures 30 minutes heure où la Chambre s'ajourne.

Ottawa, 16 Avril.

L'Orateur prend le fauteuil à 3 heures. La discussion de l'affaire Riel continue. M. MASSON résume les débats sur la motion de M. Bowell. Il demande l'oubli complet des troubles de Manitoba; il dit que Riel ne peut-être déclaré félon, lui qui a sauvé les frontières canadiennes de l'invasion des États-Unis. Quant à sirable que la mort de Boulet, et de tant d'autres sacrifiés dans les troubles politiques. Il chargea et censura verbalement la Société des Orangistes pour ses menées fanatiques. Il démontra la loyale conduite des Métis et invoqua toutes les raisons solides pour appuyer la motion qu'il présente en opposition de la motion Bowell.

La motion de M. Masson est mise aux voix et perdue sur la division de 27 contre 164.

Pour.—M. M. Baby, Barthe, Caron, Cauchon, Cheval, Cimon, Costigan, Cunningham [Marquette], DeCosmos, Dugas, Flynn, Gaudet, Gill, Harwood, Hurteau, Lanthier, Masson, McDonald [Cap Breton], McDougall, [Trois Rivières], Montplaisir, Mousseau, Ouimet, Pinsonneault, Power, Robitaille, Rouleau, Ryan.—Total 27.

CONTRE.—M. M. Appleby, Archibald Aylmer, Bain, Barron, Bérhard, Bernier, Bertram, Biggar, Blackburn, Blain, Blake, Borden, Bourassa, Bowell, Bowman, Boyer, Brooks, Brousse, Brown, Buell, Bunster, Burk, Burpee, [St. Jean], Burpee [Sanbury], Cameron, [Cardwell], Cameron, [Huron], Cameron [Ontario], Carmichael, Cartwright, Casey, Casgrain, Charlton, Chisholm, Church, Cockburn, Coffin, Colby, Cunningham, [New Westminster], Currier, Davies, Dawson, Delorme, Desjardins, De St. Georges, De Verber, Dewdney, Domville, Donahue, Dorion, Dymond, Farroir, Ferguson, Ferris, Fiset, Fleming, Flesher, Forbes, Fournier, Fréchette, Galbraith, Geoffron, Gibson-Gillies, Gilmer, Gordon, Goudge, Hagar, Haggart, Hall, Harvey, Higginbotham, Holton, Horton, Huntington, Irving, Jetté, Jodoin, Jones [Halifax], Jones [Leeds], Kerr, Killam, Kirk, Kirkpatrick, Laflamme, Laird [J. P. E.], Lajoie, Landerkin, Langlois, Laurier, Little, Macdonald, [Cornwall], Macdonald, [Glengarry], MacKay [Cap Breton], Mackenzie [Lambton], Mackenzie [Montréal], McCallum, McDougall [Renfrew], McGregor, McIntyre, McIsaac, McKay [Colchester], McLennan, McLeod, McQuade, Metcalfe, Mills, Mitchell, Moffat, Monteith, Moss, Norris, Oakes, O'Donohoe, Oliver, Orton, Palmer, Paquet, Paterson, Pelletier, Pettes, Pickard, Plum, Pouliot, Pozer, Prevost, Ray, Richard, Robillard [Rochester], Roscoe, Ross [Durham], Ross [Middlesex], Ross [Prince Edouard], Ross [Victoria], Rymal, Scatcherd, Schultz, Scriver, Shibley, Sinclair, Smith [Peel], Smith [Selkirk], Smith [Westmoreland], Snider, Stephenson, Sturton, Stuart, Thompson [Haldimand], Trow, Tupper, Walker, Wallace, White [Hastings], White [Renfrew], Wilson, Wood, Wright [Pontiac], Yeo, Young.—Total, 164.

L'amendement de M. Holton est alors mis aux voix et perdu sur division de 76 contre 117.

Pour.—M. M. Aylmer, Baby, Barrow, Barthe, Béchard, Bernier, Cameron, [Ont.] Caron, Casgrain, Cauchon, Cheval,

Church, Cimon, Colby, Costigan, Cunningham, [Marquette], DeCosmos, Delorme, Desjardins, De St. Georges, Donahue, Dorion, Dugas, Fiset, Flynn, Fournier, Fréchette, Gaudet, Geoffron, Gill, Gilmore, Harwood, Holton, Huntington, Hurteau, Jetté, Jodoin, Laflamme, Lajoie, Langlois, Lanthier, Laurier, McDowell, [Inverness], Masson, McDonald, McDougall [Trois Rivières], McIntyre, McIsaac, McLennan, Montplaisir, Mousseau, O'Donohoe, Ouimet, Paquet, Pelletier, Perry, Pellas, Pickard, Pinsonneault, Pouliot, Power, Pozer, Prevost, Ray, Richard, Robillard, Robitaille, Rouleau, Ryan, Smith, St. Jean, Taschereau, Thibaudeau, Tremblay, Yeo.—Total, 76.

CONTRE.—M. M. Appleby, Archibald, Bain, Barron, Bertram, Biggar, Blackburn, Blain, Blackie, Bardon, Bowell, Bowman, Brousse, Brown, Buell, Burster, Burk, Burpee [St. Jean], Burpee [Sanbury], Cameron [Cardwell], Cameron [Huron], Carmichael, Cartwright, Casey, Charlton, Chisholm, Cockburn, Coffin, Cunningham [New-Westminster], Currier, Davies, Dawson, DeVeber, Dewdney, Domville, Donahue, Dymond, Farroir, Ferguson, Ferris, Fleming, Flesher, Forbes, Galbraith, Gibson, Gillies, Gordon, Goudge, Goudge, Hagar, Haggart, Hall, Harvey, Higginbotham, Horton, Irving, Jones [Halifax], Jones [Leeds], Herr, Killam, Kirk, Kirkpatrick, Laird, Landerkin, Little, Macdonald [Cornwall], McCallum, [Glengarry], McDonald [Kingston], McKay [Cape Breton], McKenzie, [Lambton], McKenzie, [Montréal], McCallum, McDougall, [Renfrew], McGregor, McKay, [Dolchester], McLennan, McLeod, McQuade, Metcalfe, Mills, Mitchell, Moffat, Oliver, Orton, Palmer, Paterson, Plum, Rochester, Roscoe, Ross, [Durham], Ross, [Middlesex], Ross, [Prince Edouard], Ross, [Victoria], Scatcherd, Schultz, Scriver, Shibley, Sinclair, Smith, [Peel], Smith, [Westmoreland], Snider, Stephenson, Sturton, Stuart, Thompson, [Haldimand], Trow, Tupper, Walker, Wallace, White, [Hastings], White, [Renfrew], Wilson, Wood, Wright [Pontiac], Young.—Total 117.

La motion de M. Bowell, proposant l'expulsion de Riel de la Chambre des Communes est alors mise aux voix et gagnée sur la division de 124 contre 68.

Pour.—M. M. Appleby, Archibald, Bain, Barron, Bertram, Biggar, Blackburn, Blain, Blake, Bardon, Bowell, Bowman, Brooks, Brousse, Brown, Buell, Burk, Burpee [St. Jean], Burpee [Sanbury], Cameron, [Cardwell], Cameron [Huron], Carmichael, Cartwright, Casey, Charlton, Chisholm, Cockburn, Coffin, Colby, Cunningham [New Westminster], Currier, Davies, Dawson, DeVeber, Dewdney, Domville, Donahue, Dymond, Farroir, Ferguson, Ferris, Fleming, Flesher, Forbes, Galbraith, Gibson, Gillies, Gordon, Goudge, Hagar, Haggart, Hall, Harvey, Higginbotham, Horton, Irving, Jones [Halifax], Jones [Leeds], Kerr, Killam, Kirk, Kirkpatrick, Laird, Landerkin, Little, Macdonald [Cornwall], Macdonald [Glengarry], Macdonald [Kingston], McKay [C. B.], Mackenzie [Lambton], Mackenzie [Montréal], McGregor, McKay [Colchester], MacLennan, Mitchell, Moffat, Monteith, Moss, Norris, Oakes, Oliver, Orton, Palmer, Paterson, Pettes, Pickard, Plum, Roy, Rochester, Roscoe, Ross [Durham], Ross [Middlesex], Ross [Prince Edouard], Ross [Victoria], Rymal, Scatcherd, Schultz, Scriver, Shibley, Sinclair, Smith [Peel], Smith [Selkirk], Smith [Westmoreland], Snider, Stephenson, Sturton, Stuart, Thompson [Haldimand], Trow, Tupper, Walker, Wallace, White [Hastings], White [Renfrew], Wilson, Wood, Wright [Pontiac], Young.—Total, 124.

CONTRE.—M. M. Aylmer, Baby, Barthe, Béchard, Bernier, Bourassa, Boper, Cameron [Ontario], Caron, Gasgrain, Cauchon, Cheval, Cimon, Costigan, Cunningham [Marquette], DeCosmos, Delorme, Desjardins, De St. Georges, Dorion, Dugas, Fiset, Flynn, Fournier, Fréchette, Gaudet, Geoffron, Gill, Gilmore, Harwood, Holton, Huntington, Hurteau, Jetté, Jodoin, Laflamme, Lajoie, Langlois, Lanthier, Laurier, Macdonell [Inverness], Masson, Macdonald [C. B.], Dacougall, [Thiase Rivers], McIntyre, McIsaac, McLennan, Montplaisir, Mousseau, O'Donahue, Ouimet, Paquet, Pelletier, Perry, Pinsonneault, Pouliot, Power, Pozer, Prevost, Richard, Robillard, Robitaille, Rouleau, Ryan, St. Jean, Taschereau, Thibaudeau, Tremblay, Yeo.—Total, 68.

QUÉBEC-EST.

Premier jour.

5 hrs. P. M.

Quartier St. Roch. Valin. Caron.

1..... 72 67

2..... 89 64

3..... 114 75

Quartier Jacques Cartier.

1..... 74 102

2..... 71 108

3..... 83 119

St. Sauveur.

1..... 161 151

2..... 125 120

St. Charles..... 49 26

Majorité pour M. Valin..... 6

Deuxième jour.

Majorité pour M. Valin..... 68

QUÉBEC-CENTRE.

5 hrs. P. M.

Quartier St. Louis. Rinfret. LaFrance.

97 20

Quartier du Palais. 95 46

Quartier St. Jean.

1..... 71 63

2..... 81 63

3..... 94 38

Quartier Montcalm..... 99 95

Mont Plaisant..... 48 3

Deuxième jour.

Majorité pour M. le Dr. Rinfret..... 400

On a dit avec raison que jamais Assemblée ne représenta davantage la majorité du pays, dans un de ces moments rares où un pays a pu sentir une majorité. Mais rien ne peut faire que l'Assemblée n'ait manqué ce qu'elle avait à faire alors, et que depuis longtemps déjà cette majorité dont elle émane n'existe plus. Jamais les majorités nationales n'ont de lendemain. Ce qu'elles ont d'abord décrété, dès le lendemain elles ne le veulent plus. Le peuple ne veut et ne peut avoir raison qu'à longs intervalles, par éclairs. La majorité nationale de 1871 est dispersée et décomposée. Les éléments divers qui la formaient étaient une compression de la foudre, mais non pas un métal. Cet amalgame s'est dissout; ces choses hétérogènes, rendues à l'état libre, se sont cristallisées chacune à part, selon la loi de leur nature. En d'autres termes, la majorité de 1871 était monarchique, elle est devenue républicaine.

On ne saurait être plus malheureux. "Ces mauvais conseils" sont l'œuvre des nationaux eux-mêmes. Est-ce par dévouement et par prudence qu'ils le font venir à Ottawa pour céder ensuite lâchement devant le fanatisme qui grit? Une fois attiré à Ottawa par les nationaux, Riel est abandonné par eux. Qui, alors, vient à sa rescousse? Les conservateurs seuls?

L'Événement écrit comme si Riel était coupable du meurtre de Scott, et pourtant, ainsi le pas derrière M. Dorion qui appelle Riel un meurtrier.

Et pourquoi Riel résignerait-il aujourd'hui quand il ne devait pas résigner il y a deux mois, il y a un an?

Voici la raison donnée par l'Événement: "Pour le protéger contre le coup qu'ils vont lui porter avec cette arme, il n'a que la députation française."

Vraiment! Et ce fameux gouvernement si juste, si bien disposé à l'égard de toutes les races, l'on ne peut donc plus compter sur lui!

Voici ce que l'Événement disait en novembre dernier:

"C'est un fait ignoré de personne dans le monde politique que les deux chefs haut-canadiens tiennent à prouver que leur parti est animé à notre égard des sentiments les plus libéraux et les plus sympathiques. Notre province trouvera en eux des alliés sûrs et fidèles; et ce n'est jamais en vain que M. Dorion leur demandera en notre nom des avantages ou même des concessions. Ils traitent notre province comme la leur propre et auront à cœur de nous satisfaire. Ils tiennent à dissiper par leur conduite, tout malentendu, tout préjugé, et à montrer que le Bas-Canada n'a jamais eu de compagnons d'armes plus dévoués que les libéraux du Haut."

Nous sommes donc, en dépit de nous-mêmes, contraints aux atermoiements, aux compromis, et fatalement précipités dans les aventures. Nous allons d'aventure en aventure, jamais en ligne droite, toujours à l'aveugle, jusqu'à un moment imprévu, arrêté nos pas ou plutôt nos titubations. L'effort suprême de notre sagesse est parfois d'arrêter un peu. Nous nous berçons de l'espoir d'être toujours sages, mais la maladie suit son cours. Au lendemain d'un de ces coups de sagesse, la catastrophe éclate et le gouffre nous saisit.

LOUIS VEUILLOT.

Canada. QUEBEC, 17 AVRIL 1874

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE

Feuilleton.—Un prêtre Breton. France

Le sacrifice est consommé.

Riel n'est plus député. Ontario a dit: cédez à notre mépris pour vous, abandonnez votre patrie, et nous vous garderons au pouvoir. Des traités de Québec ont répondu: C'est bien, périsse Riel et gardons les portefeuilles. Et Riel est expulsé, et les nationaux demeurent au pouvoir, lâches serviteurs de Mackenzie.

Calculons ce que rapportera, à chacun d'eux, ce vote de Judas: 5 ans de salaire et de pouvoir, et le déshonneur pour toujours.

Hier, aujourd'hui.

Nous avons cité le Globe, organe en chef du gouvernement fédéral. Il affirmait sans crainte que l'amnistie ne sera pas accordée. De la part d'un journal aussi fanatique, aussi préjugé contre tout ce qui porte un nom français, cela s'explique. Mais voici quelque chose qui n'a jamais été surpassé en fait de courtoisie et de servilisme.

L'Événement de mercredi, oubliant son zèle ardent pour la cause des Métis, ses jérémiades au sujet de l'amnistie, ses vociférations contre Sir John parce qu'il ne l'accordait pas, s'agenouille humblement devant M. MacKenzie, et, en se frappant la poitrine pour son audace passé, dit:

"C'est aujourd'hui que vient devant la Chambre la proposition d'expulsion

de Riel. Il n'y a, à notre avis, qu'un seul moyen d'éviter qu'elle soit adoptée, c'est que Riel, obéissant à de plus sages conseils que ceux qu'il a suivis jusqu'ici, donne sa démission. Le sacrifice lui semblera un peu dur, mais il est nécessaire. En politique toutes les fautes se paient et il est plus facile de les éviter que de les réparer. Il doit le sentir amèrement en voyant de quel poids pèsent sur lui l'exécution de Scott. A cette grande faute dont les conséquences le poursuivent, il a joint une nouvelle en se faisant asseoir et en fournissant ainsi à ses ennemis une arme sûre contre lui."

Et quand en 1874, il revient prendre son siège, il n'a plus qu'à se soumettre honteusement au fanatisme du premier ministre qui continue son œuvre de haine, œuvre interceptée seulement au temps électoral.

Et pourquoi Riel résignerait-il aujourd'hui quand il ne devait pas résigner il y a deux mois, il y a un an?

NOUVELLES D'EUROPE.

(par le cable Transatlantique.)

Londres, 15 avril.

Il y a eu une explosion aujourd'hui dans les mines de Dunkinfield, près de Ashton-under-Lyne, Lancashire. Plusieurs mineurs ont été tués.

PLUS RÉCENT.

Une dépêche de Ashton dit que 46 cadavres ont été retirés des mines à Dunkinfield. On pense que c'est tout.

Une centaine de personnes, restées dans les mines après l'explosion, ont été sauvées.

En ce qui regarde la manière d'agir de la commission internationale, concernant les taxes de passage dans le canal de Suez, M. De Lesseps menace de disperser ses pilotes et d'enlever les lumières des forts, fermant ainsi le canal à la navigation.

Southampton, 15 avril.

Le steamer Maliva ayant à son bord les restes du Dr. Livingstone, est arrivé ici ce matin.

Le maire recevra officiellement demain les restes à 11 h. a. m.

Le peuple se porte en foule sur le parcours de la procession luthérienne, les marchands ferment leurs magasins et les drapeaux flottent à mi-mât.

Les restes du Dr. Livingstone ont été débarqués ce matin à 11 h. et reçus officiellement par le maire et escortés jusqu'à la station. De là on est parti pour Londres.

Pendant la procession, le canon a tiré de minute en minute et les cloches ont sonné.

La multitude sur le parcours de la procession était immense et la démonstration très-imposante.

Londres, 15 avril.

Une dépêche d'Ashton ce soir dit que 53 personnes ont été tuées par l'explosion à Dunkinfield. 50 cadavres ont été retrouvés.

Le train portant les restes du Dr. Livingstone est arrivé à Londres à 3 h. cette après-midi. Il y avait peu de spectateurs à la gare. Le corbillard a été suivi par une longue file de carrosses jusqu'aux salles de la Société géographique, où les restes ont été déposés jusqu'à l'inhumation.

Dans la Chambre des Communes aujourd'hui, le bill supprimant les maisons de jeu a passé à sa seconde lecture.

Berlin, 15 avril.

Le procès de l'Archevêque de Lodochowski, de Posen, pour violation aux lois ecclésiastiques, est terminé.

L'archevêque a été condamné par contumace à laisser son siège épiscopal. On ne permettra pas appel.

FAITS DIVERS.

LE PROFESSEUR ANDERSON.—Il y a eu hier soir, à la salle de musique, une très jolie séance donnée par le professeur Anderson. Il a exécuté des tours splendides d'adresse. On a spécialement admiré le jeu des anneaux, et celui des coupes remplies d'eau que M. Anderson faisait surgir, des replets d'un grand mouchoir avec une prestesse capable de désespérer les calculs des plus incrédules. Après la séance, un certain nombre de billets ont été tirés. M. Harris, de la Rue St. Pierre a eu le bonheur de gagner la montre d'or, le premier des cadeaux offert pour cette soirée. Nous invitons le public à se rendre à ces soirées où il charmera ses loisirs par des spectacles du plus vif intérêt.

—M. James Clifford vient d'obtenir un certificat de première classe à l'école militaire après un sévère examen.

LAC ST. FRANÇOIS.—On voit sur le lac St. François depuis quarante cinq ans une lumière dont on raconte des histoires à faire dresser les cheveux. Comme vous allez voir cette lumière est fort curieuse. Elle fut vue pour la première fois vers la fin de l'automne de l'année 1820. Depuis cette époque tous les soirs en hiver comme en été, cette lumière est visible. Le curieux peut la voir glisser sur la surface de l'eau ou la glace avec une rapidité étonnante. Vous la voyez dans un endroit, l'instant après, elle est à un mille plus loin. Vous la voyez disparaître sous l'eau pour reparaître plus loin, trois, quatre et cinq fois plus considérable et plus forte qu'avant.

Sa forme ordinaire est celle d'un candelabre à trois branches, c'est-à-dire que l'on voit trois lumières très rapprochées l'une de l'autre, quelquefois on n'en voit qu'une seule.

—Mardi le 4 courant, un accident pénible arrivait dans la paroisse de St. Etienne. M. Daniel Grenier abattait des arbres dans la forêt. Par la chute de l'un d'eux le bucheron fut tout à coup renversé et rencontra dans sa chute un chicot de souche par lequel il fut horriblement empaillé. Les douleurs que le malheureux Grenier endura, par suite de cet accident furent si atroces qu'il en expira peu de jours après.

—Les dépêches d'Halifax annoncent une terrible tourmente et signalent plusieurs désastres. Le steamer Osprey a péri, mais son équipage a été sauvé. Le trois-mâts Modoc ancré dans la rade, a rompu ses chaînes et est allé heurter le navire Dawntless, qui a été démolé par le choc. Le navire Wilson, chassant sur ses ancres, a naufragé à la suite d'un choc violent contre le dock du Dartmouth Ferry. Une quantité d'autres navires ont eu leurs chaloupes emportées ou ont éprouvé des avaries plus ou moins graves.

Le steamer Alpha, arrivé des Bermudes à Halifax, a apporté la nouvelle que les récoltes dans les Antilles, ont énormément souffert des récentes tempêtes, et que notamment les récoltes de pommes de terre et de tomates seront à peu près nulles.

—La dernière maison de la rue des Marmousets, à Paris, tombe sous le marteau des démolisseurs. Il y a eu là, autrefois, un pâtissier dont les pâtés obtinrent une grande vogue. Il les fabriquait avec de la chair humaine. Encore un souvenir qui s'en va!

—Nous lisons dans l'Abécille de la Nouvelle-Orléans du 7:

—On n'entend parler que d'inondations dans le nord de la Louisiane et dans presque toutes les paroisses riveraines du Mississippi. L'état du fleuve devient alarmant, et s'il continue à monter, nous pourrions bien être submergés à la Nouvelle-Orléans.

—Dans la soirée de dimanche, la levée, au pied de la rue Louisa, a cédé; mais grâce à des efforts énergiques les dégâts ont été réparés. Les eaux sont si hautes que les vagues passent facilement par-dessus le quai et viennent baigner le pied de la rue des Ursulines.

—Le danger est sérieux. Un grand nombre d'hommes ont été engagés pour exhausser la portion de la levée qui est le plus menacée.

—Deux petites crevasses se sont produites dans la nuit de dimanche, l'une à Alger, au pied de la rue Patterson, et l'autre à Carrollton, au pied de la rue Verret. Elles ont été comblées aussitôt par les citoyens, mais tout cela ne laisse pas d'être inquiétant.

Des dépêches de la Nouvelle-Orléans, en date du 11, annoncent que la crue du Mississippi prend des proportions effrayantes. Les digues ont cédé sur onze points différents, et quatre des crevasses ont plus de cent pieds de large. De tous côtés, des ouvriers sont à l'œuvre pour combattre les progrès de l'inondation, mais ils rencontrent des obstacles sérieux.

SPARTA, ONT.—Un accident épouvantable est arrivé, samedi dans l'après-midi, dans le petit village de Dexter, par lequel trois jeunes gens ont perdu la vie. Il paraît que 2 hommes du nom de Black et un nommé Wm McDowell, étaient occupés à tirer un vieux auge hors d'un puits, l'un des Black était au fond et les deux autres à l'ouverture.

Tout à coup les bords du puits s'abîmèrent et ensevelirent celui qui se trouvait en bas. Les autres essayèrent de le secourir et furent ensevelis à leur tour par un nouvel écroulement.

Grand nombre de personnes se mirent à creuser pour les déterrer. Ce travail prit une heure et lorsqu'on les trouva, les trois malheureux étaient morts.

Le dernier cadavre ne fut exhumé qu'à 10 heures du soir. L'un des jeunes Black laisse une épouse pour pleurer sa fin prématurée.

—D'après l'Almanach de la Médecine pour 1874, la ville de Paris, ou plutôt le département de la Seine, compte: docteurs en médecine, 1,634; officiers de santé, 322; en tout, 1,956.

Sur lesquels on compte: 21 commandeurs de la légion d'honneur. 106 officiers. 420 chevaliers.

Et 40 médecins décorés d'ordres étrangers, mais n'ayant pas la légion d'honneur. Ces décorations sont pour la plupart dues à des cupes de souverains.

—La langue des réclames est inépuisable, mais voici une façon de pousser à la consommation à laquelle on ne se serait pas attendu.

Un restaurateur du quartier des Fœles vient d'afficher, au dessus de son établissement l'avis suivant:

ICI ON PÉND DES PENSIONNAIRES.

Jusqu'à présent, les restaurateurs mal intentionnés n'avaient essayé que de les empoisonner.

Lorsque le grand âge, un séjour prolongé dans un climat tropical, une nourriture insuffisante, un développement excessif des facultés, ou un excès de travail ont compromis les intérêts de notre santé, et que la vigueur de notre constitution menace ruine, l'usage du Sirop Composé d'Hypophosphites de Fellows, rendra au système les forces qui l'abandonnaient, et le rétablira dans son état normal.

Le malade dévoré par une fièvre brûlante se verra obligé d'en appeler à une tardive convalescence pour se rétablir s'il n'avait pour se guérir rapidement l'usage du Sirop Composé d'Hypophosphites de Fellows.

Lorsque le malheureux lentement dévoré par la consommation voit s'éloigner pour jamais l'espoir d'une guérison complète, ne perdez pas un instant: une heure dans ces temps critiques est d'un prix inestimable. Cette maladie est totalement guérie par le Sirop Composé d'Hypophosphites de Fellows. Combattue dans ses premières phases ou dans les plus désespérées de ses périodes cette maladie diminue d'intensité, et la vie se prolonge chez le patient qui peut vaquer plusieurs années encore à ses occupations sans être beaucoup incommodé.

Les personnes souffrant de l'asthme, et celle atteintes des bronchites recouvrent rapidement la santé et une guérison complète s'effectuera si elles font usage du Sirop Composé d'Hypophosphites de Fellows.

On peut être assuré de les despepsies les plus enracinées pourront être traitées avec succès au moyen de ce médicament. Il rend la digestion excellente et donne au système nerveux sa première vigueur, par conséquent le Sirop Composé d'Hypophosphites de Fellows guérit la Dyspepsie. C'est le seul et unique moyen efficace de vaincre la dyspepsie. Raisons: 1. Il fait maintenir en un état excellent les vaisseaux chylifères pour augmenter le sang; 2. Il maintient les poumons à leur état normal pour purifier le sang; 3. Il agit sur les nerfs tout leur vigueur pour que le sang forme des muscles. Le sang, les muscles et les nerfs constituent l'organisation du système; comme l'estomac est l'organe de la digestion, et les Hypophosphites de Fellows donnent une force toute particulière à cet organe, le Sirop d'Hypophosphites guérit sans nul doute la Dyspepsie.

DÉJEUNER—COCOA DE EPPS—AGRÉABLE ET RÉCONFORTE.—Par une connaissance approfondie des lois qui régissent les opérations de la digestion et de la nutrition et par une soignée application des magnifiques propriétés du cacao bien choisi, M. Epps a pourvu nos tables à déjeuner d'un breuvage délicatement savoureux qui peut nous épargner plusieurs années de souffrances. (Civil Service Gazette).—Fait uniquement avec l'eau ou du lait bouillies. Chaque paquet porte l'inscription: "JAMES EPPS & Co., Homœopathic Chemist, London." Nous donnerons maintenant des informations sur le procédé adopté par MM. James Epps & Co., manufacturiers d'articles diététiques, à leur établissement sur le chemin Euston, Londres.—(Cassell's Household Guide.) Québec, 25 Octobre 1872.—12m 1584

LE MOULIN À COUDRE DE WHEELER & WILSON.—Fait le point noué, sans navette. Il marche aisément et vite et fait toutes sortes de variétés d'ouvrages, cousant depuis le drap de Castor le plus épais jusqu'à la plus fine mousseline. Il n'est jamais impossible de le réparer, et durera, avec un soin ordinaire, toute la vie. Il y en a 800,000 (Huit cent mille) en usage. L'office et les salles de vente se trouvent, 22 Rue Buade (vis-à-vis la cathédrale française) Québec. S. B. SCOTT & Co., agents. A. R. RUSSEL, gérant d'affaires.

Annouces Nouvelles.

Cour Supérieure.—G. Amyot. Graines Fraiches.—J. E. Burke. Ligne du St. Laurent et Saguenay.—A. Gaboury Magasin de Nouveautés.—Fyfe et Garneau.

Mariage.

A. Outaouais, M. L. N. Rheaume, Ingénieur Civil, fils aîné de M. J. P. Rheaume, avocat et ex-M. P. P. de Québec, à Mademoiselle Cordé, fille aînée du Docteur J. E. Dorion d'Outaouais. Le mariage a été célébré à l'église St. Joseph par le R. P. Pailier.

Acte Concernant la Faillite de 1869

CANADA Province de Québec } COUR SUPÉRIEURE District de Québec.

Dans l'affaire de No. 259 JOSEPH N. HALL et al. Demandeur, vs EUGÈNE DOUCET, Défendeur et Failli.

LUNDI, le Premier JOUR DE MAI Prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

EUGÈNE DOUCET, Failli, par G. AMYOT, Son procureur ad litem. Québec, 17 Avril 1874.—1m 387

Graines Fraiches !!!

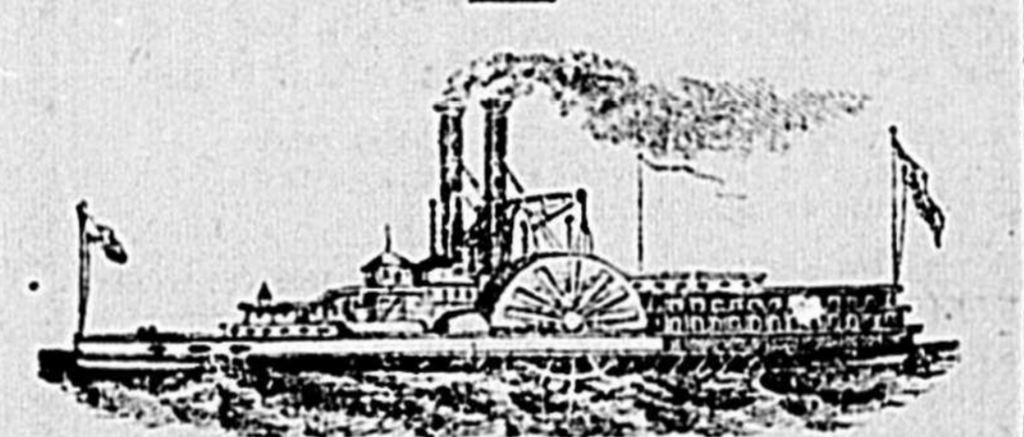
VENANT D'ÊTRE REÇUES

Dispensaire de Québec.

UN Large Assortiment de premier choix de GRAINES DE JARDINS et de FLEURS, importées des meilleures établissements de Londres et de Paris, garanties fraîches, et classées suivant leur ordre et leurs dénominations.

—AUSI— Graines de Foin, de Trèfle Rouge, Trèfle Blanc de Hollande, de Trèfle d'Alsice, Herbe de Prairie, Lucerne, Lentilles, etc., etc. JOHN E. BURKÉ, Marché de la Haute-Ville. Québec, 17 Avril 1874. 388

LIGNE DU ST. LAURENT ET DU SAGUENAY



LE VAPEUR

"St. Lawrence,"

CAPT. CHABOT.

Devra partir du Quai Saint-André.

VENDREDI, le 1 Mai, à 7h A. M.

Pour Rimouski, arrêtant aux Eboulements, à la Malbaie et à la Rivière-de-Loup, aller et retour. Pour le fret et le passage s'adresser au Bureau de la Compagnie des Remorqueurs du St. Laurent.

A. GABOURY, Secrétaire. Québec, 17 Avril 1874. 389

Une Boite de 41 Pilules de Clarke

PEUT certainement guérir, dans l'un ou l'autre sexe, toutes les irrégularités acquises ou constitutionnelles, les douleurs dans le dos. En vente en boîtes, 4s 6d chaque, par tous les chimistes et vendeurs de médecines brevetées.

Propriétaire, F. J. CLARKE.

Salle d'Apothicaire, Lincoln, Angleterre.

AGENTS D'EXPORTATION, Burgoyne, Burbidges et Cie., Coleman Street, Londres. Newbery et Fils, 37, Newgate Street, Londres. Sanger et Fils, 95, Farringdon Street, Londres. Sanger et Fils, Oxford Street, Londres. Et toutes les maisons de Londres qui font le commerce de gros.

AGENTS EN CANADA,

Montréal.—Evans, Mercer et Cie., droguistes en gros. "Lymans, Clare et Cie. Toronto.—Elliott et Cie., droguiste en gros "Shapter et Cie. Hamilton.—Winer et Cie. Halifax.—Avery, Brown et Cie. Québec, 10 Sept. 1873.—12m/lps 214

GRAINES

—POUR—

JARDINS ET FLEURS.

Envoyés par la Malle à toutes les différentes parties de la Confédération.

NOTRE Chromos "Les Petits Fleuristes" est un charmant tableau de salon de 17 x 22 pouces, est envoyé gratis à tous ceux qui nous feront l'honneur d'acheter chez nous pour un montant de 5 PIASTRES.

Demandez un Catalogue que nous donnons gratis à tous ceux qui en réclament. CHASE BROTHERS & BOWMAN, Marchands de Graines, Oshawa, Ont. Québec, 16 Mars 1874. 367

LOTS A VENDRE.

TROIS lots de terre en bois debout, situés dans le Comté de Portneuf, comprenant 325 arpents. La coupe du bois est estimée à plus de six mille cordes, Erable, Bouleau, Bois Mous, Pruche, Écorces, et bois d'Épinette, Cèdre, etc. Cette terre est d'une excellente qualité pour la culture. A vendre à bas prix.—Conditions faciles. Pour plus amples informations s'adresser à J. B. MALOIN, aux bureaux du Courrier du Canada. Québec, 30 Mars 1874.—31 376

"CAR LE SANG EST LA VIE."—eute romane, chap. xii, verset 23

MIXTION RENOMMÉE DE CLARKE POUR LE SANG.

Marque du Commerce—"Mixtion pour le Sang."

Le Grand Purificateur et Restaurateur du Sang.

Pour purifier le sang et le délivrer de toutes les impuretés, ne peut être trop hautement recommandé.

Pour les scrofules, le scorbut, les maladies de peau et les plaies de tous les genres. Il n'a jamais manqué à opérer une guérison permanente.

Il guérit les anciennes plaies. Guérit les ulcères au cou. Guérit les ulcères aux jambes. Guérit la teigne ou les boutons au visage. Guérit la Gale.

Guérit les ulcères cancéreux. Guérit les maladies du sang et de la peau. Guérit les tumeurs glandulaires. Purifie le sang de toute matière impure, Quelle qu'en soit la cause.

Comme cette mixtion est agréable au goût, et garantie exempte de tout élément nuisible aux constitutions les plus délicates de l'un ou de l'autre sexe, le propriétaire prie les patients d'en faire l'essai pour constater sa valeur.

Il y a des milliers de témoignages venant de tous côtés.

En vente en bouteilles, 2s 3d chaque et en caisses contenant six fois la quantité. Une chaque est suffisante pour effectuer une guérison permanente dans la plupart des cas investés, chez tous les CHIMISTES et VENDEURS de MÉDECINES BREVETÉES dans tout le monde.

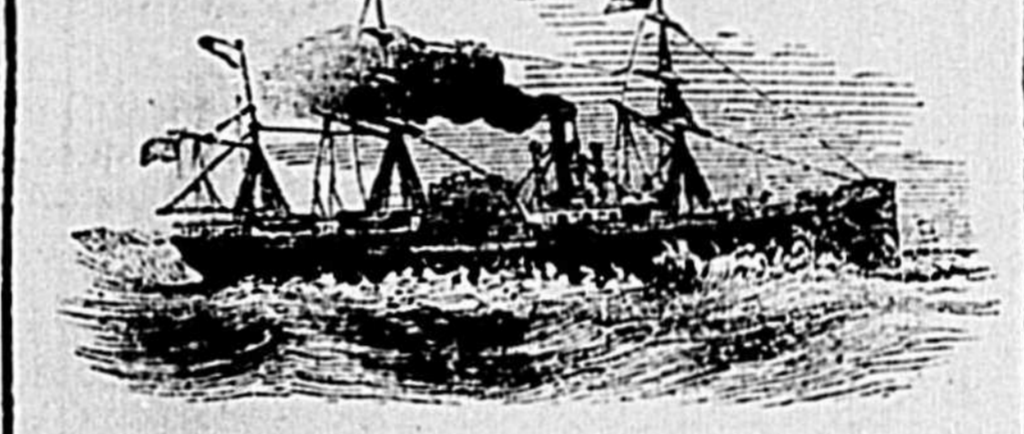
Seul propriétaire, F. J. CLARKE, Chimiste. SALLE D'APOTHIKAIRE LINCOLN [Angleterre]

AGENTS D'EXPORTATION.

Burgoyne, Burbidges et Cie., Coleman Street, Londres. Newbery et Fils, 37, Newgate Street, Londres. Sanger et Fils, 95, Farringdon Street, Londres. Sanger et Fils, Oxford Street, Londres. Et toutes les maisons de Londres qui font le commerce de gros.

AGENTS EN CANADA.

Montréal.—Evans, Mercer & Cie., droguistes en gros. "Lymans, Clare et Cie. Toronto.—Elliott et Cie., droguistes en gros "Shapter et Owen. Hamilton.—Winer et Cie. Halifax.—Avery, Brown et Cie Québec, 10 Sept. 1873.—12m/lps 213



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Maites

CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1873.—Arrangements d'Hiver.—1874

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers en fer de première classe suivants, bâtis sur le Clyde, à double engins:

Table listing ship names and specifications: SARDINIAN, CIRCASSIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, SCANDINAVIAN, PRUSSIAN, AUSTRIAN, NESTORIAN, MORAVIAN, PERUVIAN, CASPIAN, HIBERNIAN, MANITOBIAN, NOVA SCOTIAN, NORTH AMERICAN, CORINTHIAN, PHOENICIAN, WALDENSIAN, ST. ANDREW, ST. PATRICK, NEWFOUNDLAND.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL.

[Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de PORTLAND, tous les SAMEDIS, arrêtant à Loch Foyle pour recevoir à bord et débarquer les Maites et les Passagers allant en Irlande et en Ecosse ou en venant] partent comme suit

DE PORTLAND:

Table listing ship names and departure dates: NOVA-SCOTIAN, AUSTRIAN, CIRCASSIAN, PRUSSIAN, POLYNESIAN, SCANDINAVIAN.

Prix du Passage de Québec: Chambre - - - - \$70 ou \$80, Entrepont - - - - \$25

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE GLASGOW

Voyageront entre le CLYDE et PORTLAND, à diverses intervalles, durant la saison de navigation d'hiver.

On ne peut retenir de chambres si on ne paye d'avance.

Il y aura dans chaque navire un médecin expérimenté.

Pour plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & CIE, Agents. Québec, 15 Avril 1874. 23

Madame J. E. GINGRAS, NO. 22, RUE DU PALAIS, HAUTE-VILLE.

INVITE respectueusement ses pratiques et le public généralement à visiter sa maison de Commerce d'Épicerie durant la saison des Fêtes. Outre les ÉPICES ORDINAIRES qui sont de PREMIÈRE QUALITÉ, Madame GINGRAS appelle d'une façon toute particulière l'attention des gourmets sur son magnifique assortiment de LIQUEURS FINES, LIQUEURS SPIRITUEUSES, et sur ses VINS EXQUIS et CIGARES.

Rabais énormes sur tous les achats au comptant.

Mme J. E. GINGRAS, No. 22, Rue du Palais Québec, 22 Décembre 1873. 127

\$5,000 demandées.

UNE FABRIQUE demande à emprunter ce montant. Placement de première classe. J. B. C. HEBERT, N. P. Québec, 16 Février 1874. 345

VOYEZ DE SUITE CE QUI SE PASSE

NO. 55, RUE ST JEAN.

—AU—

MAGASIN DE NOUVEAUTES

—DE—

FYFE & GARNEAU,

C'EST IMPORTANT.

Québec, 8 Avril 1874.

Acte Concernant la Faillite de 1869

CANADA Province de Québec } COUR SUPÉRIEURE District de Québec.

No. 298

Dans l'affaire de VIRGINIE BLAGDON, épouse séparée quant aux biens d'HUBERT TURCOTE, tous deux de Québec, la dite VIRGINIE BLAGDON, y commençant avec l'autorisation de son dit mari, sous le nom de "V. TURCOTTE & CIE."

Faillie.

La soussignée a déposé au greffe de cette Cour un acte de composition et de décharge dûment exécuté par ses créanciers, et le SIXIÈME JOUR DE MAI Prochain, elle s'adressera à la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge par elle effectuée.

VIRGINIE BLAGDON, HUBERT TURCOTTE, Pour assister la dite faillie, par MACKAY & TURCOTTE, leurs procureurs ad litem. Québec, 1 Avril 1874.—6s 380

Acte Concernant la Faillite de 1869

CANADA Province de Québec } COUR SUPÉRIEURE District de Québec.

Dans l'affaire de No. 264 ANDRÉ GINGRAS, Failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette Cour un acte de composition et de décharge exécuté par ses créanciers, et le Deuxième JOUR DE MAI Prochain, il s'adressera à la dite Cour pour obtenir une ratification de la décharge par elle effectuée.

ANDRÉ GINGRAS, par MACKAY & TURCOTTE, ses procureurs ad litem. Québec, 27 Mars 1874.—5s 373

Acte Concernant la Faillite de 1869

CANADA Province de Québec } COUR SUPÉRIEURE District de Québec.

Dans l'affaire de No. 79 ELZEAR LAVOIE, Failli.

VENDREDI, le premier JOUR DE MAI Prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

ELZEAR LAVOIE, Failli, par G. AMYOT, son procureur ad litem. Québec, 16 Mars 1874.—1m 365

Acte Concernant la Faillite de 1869

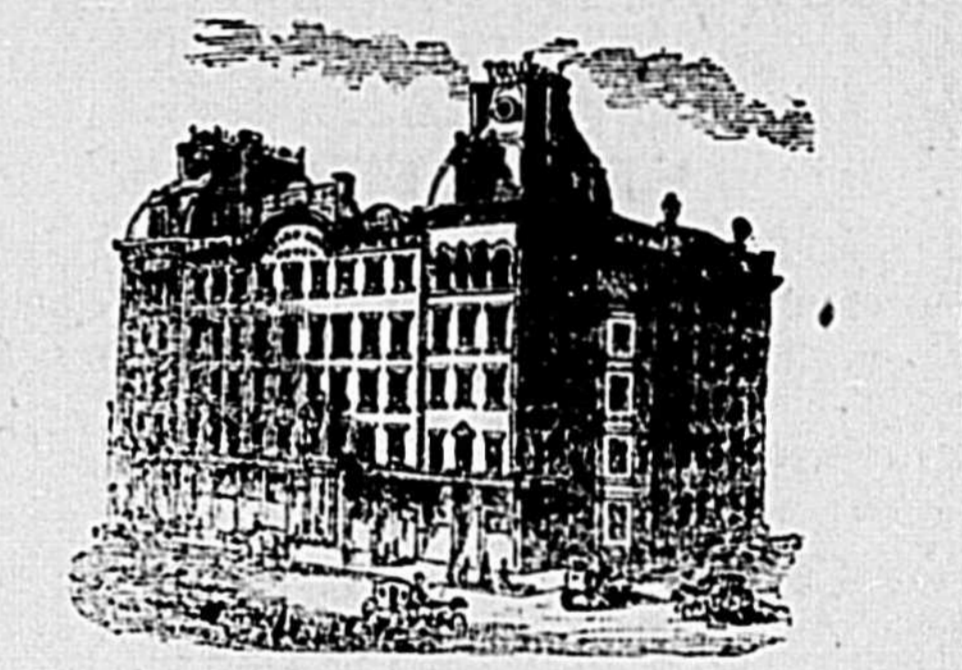
CANADA Province de Québec } COUR SUPÉRIEURE District de Québec.

Dans l'affaire de No. 79 ELZEAR LAVOIE, Failli.

VENDREDI, le premier JOUR DE MAI Prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

ELZEAR LAVOIE, Failli, par G. AMYOT, son procureur ad litem. Québec, 16 Mars 1874.—1m 365

GRAND UNION HOTEL.



En face du Grand Depot Central de la 4eme Avenue,

Rues 41 et 42, NEW-YORK.

Un Hôtel Commercial de Première Classe à tous égards.

LES voyageurs s'épargneront la dépense d'une voiture, si en arrivant, ou en quittant le Grand Depot ils s'arrêtent à cet hôtel, situé à une minute de marche de la gare. L'hôtel est tenu suivant le STYLE EUROPÉEN.

Notre bagage est transporté à votre chambre dans l'espace de 15 minutes après votre arrivée.

Nous avons plus de 350 chambres élégamment fournies; simple appartement, une chambre, et au-dessus par jour; aussi, des appartements richement montés pour Familles, à des prix très modérés. La maison est chauffée par la vapeur et elle possède un Elevateur; enfin toutes les améliorations modernes se trouvent réunies dans cet établissement.

Notre SALLE A DINER est sur la 4ème Avenue, adjointe à l'office. Le Restaurant est sur la rue 42ème. La salle à diner et le restaurant sont fournis de tout ce qu'il y a de supérieur sur les marchés. Le Restaurant de la Cité où l'on sert même qualité et quantité, celui qui se fait les plus remarquer pour le bas prix que l'on y paie.

Des omnibus et des chars urbains quittent cet Hôtel à chaque instant pour tous les points de la ville. Nous sollicitons respectueusement des voyageurs l'honneur d'une visite.

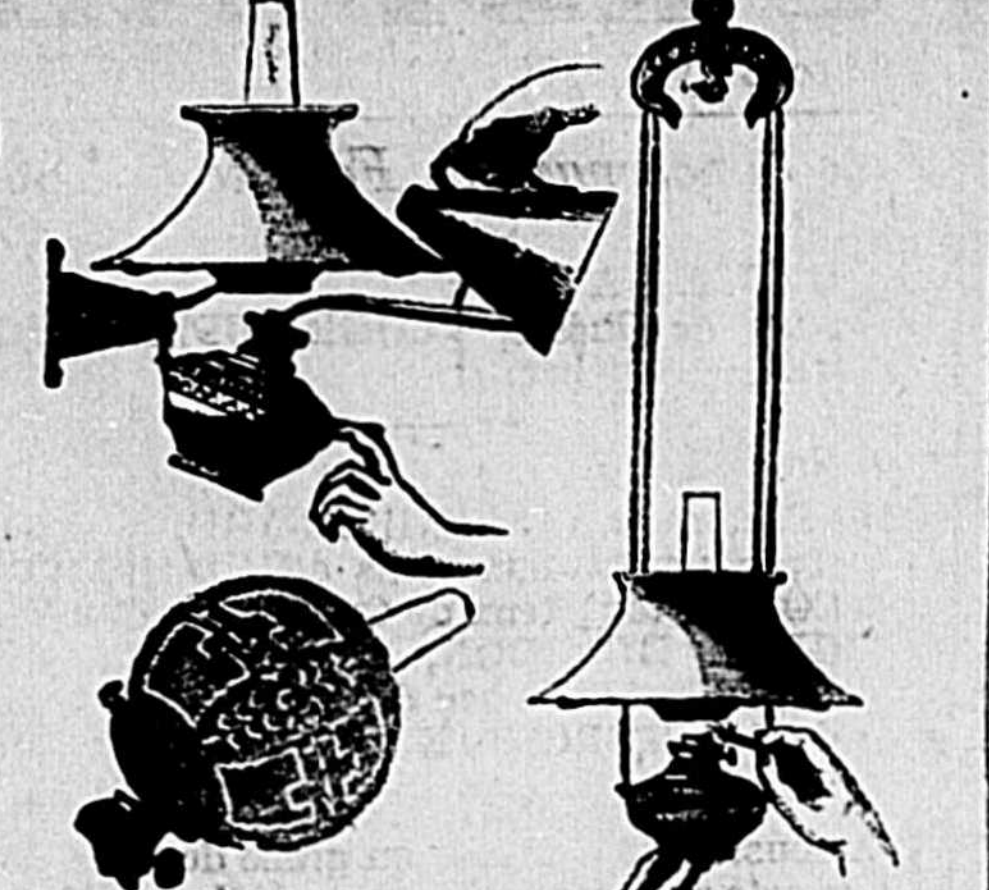
G. F. & W. D. GARRISON, Directeurs. Et aussi Propriétaire du Highland House, Garrison, N. Y. Québec, 27 Mars 1874.—lan 369

BANDAGES EN



HUILE DE CHARBON. LA CHARGE DE DIX CHARS STANDARD. Vient d'être reçue par le C. F. G. T. En vente chez McCAGHEY, DOLBEC et CIE.

SILVER STAR. Deux Cents Soixante-Dix Caissees, Par C. F. G. T. Cette huile d'une quantité supérieure est mise en canistre de dix gallons pour l'exportation et l'usage des familles.



LAMPES A PATENTES DE IVES. Les meilleures lampes dont on ait jamais fait usage. On peut les allumer, les remplir d'huile sans déplacer le globe, l'abat-jour ou la cheminée.

ON VIEND DE RECEVOIR UN ASSORTIMENT COMPLET DE Lampes pour salle à dîner, salon, bibliothèque et corridor.

En vente chez McCAGHEY, DOLBEC & CIE., 24 et 25, rue St. Paul.

CAISSES ARGENTERIE, CONTENANT : Urnes pour la glace (bordées en porcelaine), Huiliers, [avec clochette], Huiliers, (avec Bols à fruits), Plateaux, de 10 à 20 pouces, Beurriers, 20 différents patrons, Paniers au Pain, Porte-Liquieurs, Porte-Marinades, Gobelets.

En vente chez McCAGHEY, DOLBEC & CIE., 24 et 25, rue St. Paul.

PORCELAINE DE SEVRES. VENANT D'ÊTRE REÇUS : Services à Déjeuner, Services à Dîner, Services à Dessert, Services de Chambres, Services à Café, Moutardiers et Sauciers.

En vente chez McCAGHEY, DOLBEC & CIE., 24 et 25, rue St. Paul.

JOUETS EN PORCELAINE, SERVICE A THÉ, grand assortiment.

VERRETERIE. Patrons unique et Chaste Fern, Carafes, Cruches à Claret, Cruches pour l'eau, Gobelets, Verres, Bouteilles à Champagnes, à Xérés, d'Orto, Claret, et pour l'eau Vases, Finger, Bowls, Etc., Etc., Etc.

CHEMINÉES DE LAMPE. 9000 Douzaines assorties. En vente chez McCAGHEY, DOLBEC & CIE.,

statuettes de Paros et Bustes. En grande variété et sujets rares. EN VENTE CHEZ McCaghey, Dolbec & Cie.,

Salles où l'on montre les articles, No. 24 et 25, Rue Saint-Paul, Québec, Québec, 8 Octobre 1873.

Cadeaux de noel - ET DU - NOUVEL AN.

Le soussigné à l'honneur d'informer ses nombreux pratiques, et le public en général, qu'il vient de recevoir d'Europe par les derniers vapeurs océaniques, un assortiment très varié d'articles de fantaisie, consistant en boîtes d'ouvrages et de toilettes pour Dames, boîtes de fantaisies de toutes sortes, boîtes de toilette pour messieurs, sacs de voyage, portemonnaie, papiers, porte-plumes de nacre de perles montés en or, albums de tout genre et de toutes grandeurs avariés depuis 25 cents à \$12. Chapelets en uacre de perle montés en or, depuis \$6 à \$15.

—AUSSI— Un assortiment de Jouets pour enfants très variés. Livres de prières de tous genres depuis le magnifique livre garni en ivoire variant de \$2.50 à 7.50, livres couverts en velours avec riche garniture argentée, jusqu'à petit paroissien de 5 cents, conséquemment, il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses. Les parents et les amis de l'éducation trouveront une occasion favorable de présenter aux enfants, un livre utile et agréable, ce livre a reçu l'approbation des autorités ecclésiastiques, et porte le titre de politesse et de bon ton, nous désirons voir cet ouvrage entre les mains de tous les enfants, le prix n'est que de 20 cents broché et 25 cents cartonné, enfin les chefs de familles sont invités à venir faire leurs approvisionnements et de toutes sortes à des prix qui défient toute concurrence. Une visite est respectueusement sollicitée.

J. A. LANGLAIS, Libraire, Rue St. Joseph, St. Roch, Québec, 22 Décembre 1873.

PAPIER-IMPRIMERIE. 1,000 RAMES de papier-imprimerie, de 1000 grandes et qualités différentes; fonds de couleurs pour telle grandeur, et telle qualité mentionnés, sont exécutés sous le plus court délai.

A vendre par J. & W. REID, Rue St. Paul, Québec, 10 Avril 1874.

PAPIER RIGOLLOT OU MOUTARDE EN FEUILLES POUR SINAPISMES. MÉDAILLES DE BRONZE Paris, 1855. Trioste 1871. MÉDAILLE D'OR Lyon, 1872. MÉDAILLE D'ARGENT Hâvro, 1868. Paris, 1872. Adopté par les Hôpitaux de Paris, les Ambulances et Hôpitaux Militaires, par la Marine Française et par la Marine Royale Anglaise.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR. CE SIROP végétal dépuratif, seul approuvé et garanti véritable par la signature GIRAudeau-Saint-Gervais, est bien supérieur au Sirop de Salsepareille et à l'Iodure de potassium. Il est recommandé par tous les médecins de tous les pays pour guérir, sans mercure, les vices du sang tels que dartres, scrofule, engorgements, ulcères, gales anciennes, rhumatismes et les maladies contagieuses nouvelles et anciennes. Comme dépuratif puissant, il détruit les accidents occasionnés par le mercure et aide la nature à s'en débarrasser, ainsi que de l'iode quand on en a trop pris.

PILULES DE BLANCARD. A L'IODURE DE FER INALTERABLE, APPROUVEES EN 1850 PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS. Adoptées en 1866 par le Formulaire officiel Français, le Codex, Etc., Participent des propriétés de l'IODE et du FER, ces Pilules s'emploient spécialement contre les SCROFULES, la PHTHISIE à son début, la FAIBLESSE DE TEMPERAMENT, ainsi que dans toutes les affections (PALES COULEURS AMÉRIQUE, etc.) où il est nécessaire de réagir sur le sang, soit pour lui rendre sa richesse et son abondance normales, soit pour provoquer ou régulariser son cours périodique.

CONTREFAÇONS DES PILULES DE BLANCARD. Par suite des prix élevés de l'iode, principal élément des pilules de Blancard, on doit se débiter maintenant plus que jamais des produits falsifiés qui se cachent derrière nos marques de fabrique. De quelle fraude en effet ne sont pas capables ces industriels qui, après nous avoir volé notre signature, ont poussé parfois la cupidité jusqu'à point de remplacer l'iode de fer par du vinaigre vert!!! Au nom de la moralité et de la santé publiques, nous adjurons donc ici nos clients de vouloir bien s'assurer toujours de l'origine des pilules qui portent notre nom, en faisant appel, entre autres Les véritables Pilules de Blancard se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

VÉRITABLE LE ROY du Docteur SIGNORET, seul Successeur, rue de Seine, 51, Paris. Les Vomitus et Purgatifs LE ROY, si connus pour la Guérison de toutes les Maladies causées par l'altération des Humeurs, sont d'une administration facile, et avec de la persévérance dans le traitement (indiqué par la notice) on est sûr d'arriver à une guérison certaine. Mais à cause des nombreuses falsifications, exiger du véritable Le Roy, dont l'Étiquette imprimée en noir, sur fond quinqué de jaune, porte les signatures LE ROY et la mièvre, MON NON SIGNORET DANS LA PATE MÊME DU PAPIER, et sur le bouchon une étiquette jaune avec notre TRIPLE SIGNORET-PARIS. Pour tout envoi de 500 francs, sur Paris ou Londres, on reçoit 750 francs de médicaments. Envoyer la valeur dans la lettre de demande.

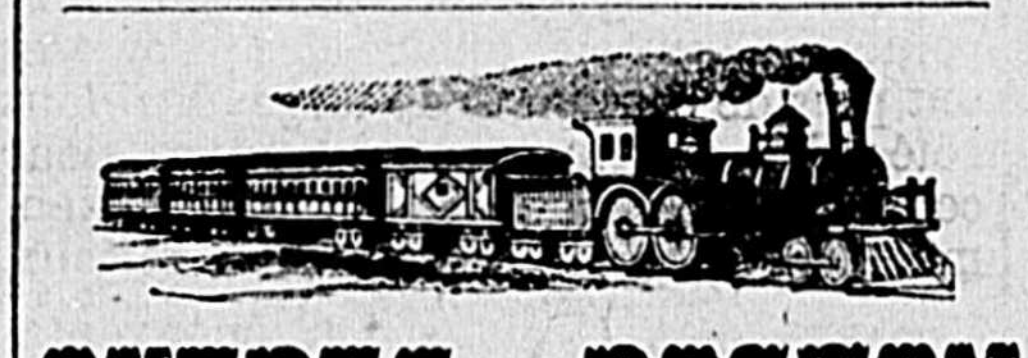
PATE & SIROP DE CODEINE DE BERTHÉ. Préconisés par tous les médecins contre les RHUMES, CATARRHES et TOUTES LES IRRITATIONS DE POITRINE. N. B. — Le Sirop de Codeine qui a mérité l'honneur d'être parmi les médicaments nouveaux d'être enregistré comme un des médicaments officiels de l'empire français, se dispense de tout éloge. AVIS. — A cause des nombreuses falsifications qui ont suscité l'heureux résultat du Sirop et Pâte de Bérthé, nous sommes forcés de rappeler que ces médicaments si justement estimés se vendent seulement en boîtes et flacons portant la signature ci-contre. DÉPÔT GÉNÉRAL : à Paris, 24, rue des Ecoles, et dans toutes les Pharmacies.

TAMAR INDIEN Fruit laxatif et rafraîchissant CONTRE La CONSTIPATION les hémorrhoides et la migraine. Contrairement à tous les purgatifs connus qui irritent et laissent après leur emploi une constipation plus rebelle, le Tamar rafraîchit et rétablit la régularité des fonctions. BRILLON, pharmacien, 25, r. de Grammont, Paris.

A VENDRE. CETTE magnifique propriété, No. 6, rue Sainte-Famille, appartenant à la Société d'Education, ci-devant la propriété de l'Hon. JUDGE GAUTHIER, maintenant occupée par PATRICK SHEE, s'adresser à J. D. BROUSSEAU, Trésorier, au bureau du Courrier du Canada, ou à CYPRIEN LABREQUE, Secrétaire, Bureau de "L'Œuvre de la Fabrique," Québec, 17 Décembre 1873.

EMPIRUM DE MUSIQUE. 42, RUE ST. JEAN, QUÉBEC. H. A. C. FUCHS & CIE. Collection de LITOFF, la meilleure Edition et la moins élevée en prix DE MUSIQUE MODERNE ET CLASSIQUE. Introduite dans les Conservatoires de tous les pays; sans rival, pour la perfection, la beauté et les bas prix de l'ouvrage. Nous envoyons des Catalogues gratuits sur demande.

NOUVELLES CHANSONS. We're Irish ev'ry where, chanson et chor. 30 cents. Beauty for ever 20 " Québec, 18 Mars 1874 289



QUEBEC, BOSTON - ET - NEW-YORK. Trajet abrégé par le Chemin de Fer - DE LA - Riviere Passumpsic. Arrangements pour l'Été 1873.

TABLE CONDENSÉE DU TEMPS. Départ du jour. Exprim de nuit. Heures de la Malle. Québec --- 11.40 A.M. 6.50 P.M. 8.00 P.M. Sherbrooke --- 1.25 P.M. 8.55 P.M. 4.50 A.M. Newport --- 5.30 P.M. 1.30 A.M. 12.30 P.M. Jcton de la rivière Blanche 5.30 P.M. 1.30 A.M. 12.30 P.M. Springfield --- 6.30 A.M. 6.05 P.M. Boston --- 10.50 P.M. 8.30 A.M. 6.20 P.M. New-York --- 12.50 P.M. 11.20 P.M.

Les chars dorénavant Pullman voyagent de Newport à Boston, sur l'Express de Nuit. Un char Pullman fait le trajet de Newport à Springfield sur le train de nuit. C'est la grande route de voyage de plaisir au Lac Memphrigoag et aux Montagnes Blanches et la plus courte, la plus prompte et la plus agréable pour se rendre à Boston, New-York et aux places de l'Est et du Sud. Il ne faut que 154 heures de Québec à Boston, et 234 heures de Québec à New-York, par cette ligne. Pour toute information et pour billets, s'adresser au Bureau de la Compagnie, Rue St. Louis, vis-à-vis l'Hôtel St. Louis, W. M. PARKER, GUSTAVE LEVE, Surintendant, Québec, 27 Juin 1873. Agent 131



NOUVELLES MARCHANDISES d'Automne et d'Hiver. NOUS venons de compléter par les derniers arrivages notre assortiment considérable de Marchandises d'Automne et d'Hiver consistant en : Draps, Toiles, Casimir, Indiennes, Molletons, Cotons, Articles de Toilette, Flanelles, Gans, Velours, Chaussures en Peutre, Méribins, Sacs en Pelleterie, Capots en Caoutchouc, Capots en Cotonneterie, Couverture de laine, pour Dames, de coton, Nuages, Châles, etc. Soies. EN VENTE A DES PRIX TRÈS RÉDUITS. Chez JOS. HAMEL ET FRÈRES, Rue Sous-le-Fort, Québec, 27 Octobre 1873.

Tapis, Toiles Cirées, Rideaux, etc. NOUS venons de recevoir un choix très-nouveau et très-varié de Tapis et Bruxelles, Tapis Impérial, Tapis Tapiserie, Tapis Kidderminster, Tapis Ecosais, Tapis de Peuple, Tapis de Mantille, Tapis Escalier, Toiles Cirées anglaises.

NOUVEAUX cordés [Repp] en soie et en laine pour Rideaux. Dames de laine pour Rideaux, Dames de Soie do do Moires, Serges do do Rideaux en Mousseline et en Point, Corniche de Cuir pour Rideaux, Glands, Franches do do Mirosirs et Galons do do

En vente à des prix très-réduits chez JOS. HAMEL ET FRÈRES, Rue Sous-le-Fort, Québec, 29 Oct. 1873.

Le "SUN" Hebdomadaire, Semi-Hebdomadaire et Quotidien.

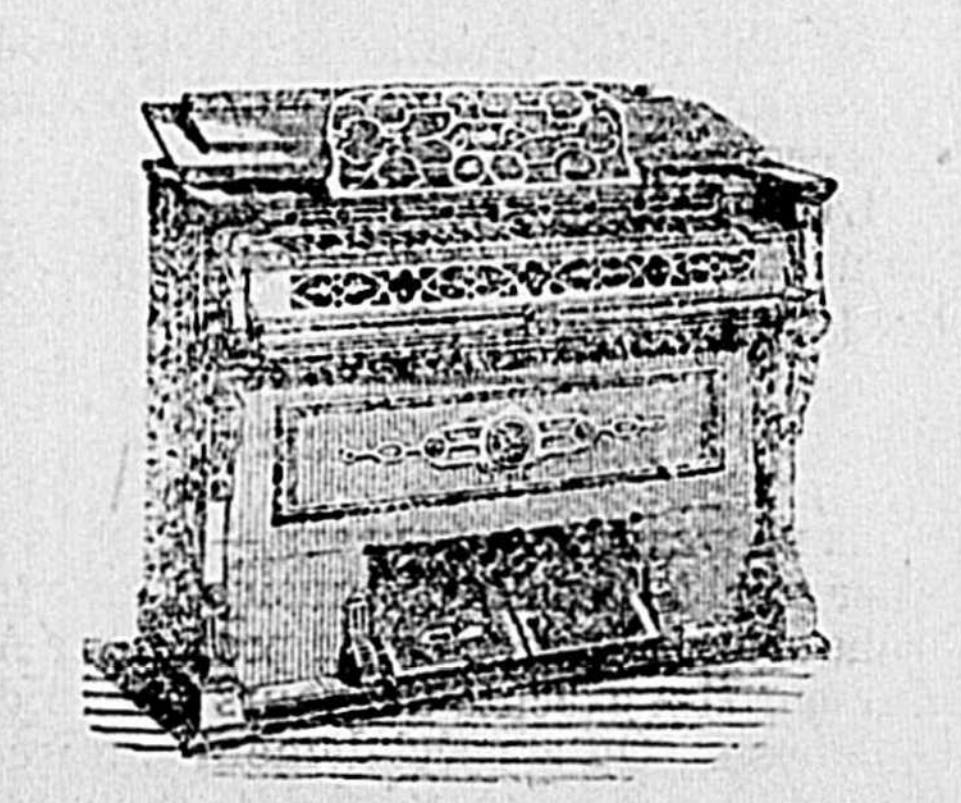
Le SUN Hebdomadaire est trop bien connu pour exiger une longue recommandation, mais les causes qui lui ont déjà valu 50,000 abonnés et qui, espérons-on, lui en vaudront encore beaucoup, sont en résumé comme suit : C'est un journal de premier ordre. Il renferme toutes les nouvelles du jour, condensées quand elles ne sont pas importantes, au long quand elles le sont, et toujours présentées d'une manière claire, intelligible et intéressante. C'est un journal de famille de premier ordre, rempli de choses instructives, mais rien qui puisse blesser le goût le plus scrupuleux et le plus délicat.

C'est un journal publiant des feuilletons de premier ordre. Les nouvelles nouvelles et les romans modernes sont choisis soigneusement et imprimés lisiblement. C'est un journal agricole de premier ordre. Il publie régulièrement les articles les plus instructifs sur les matières agricoles. C'est un journal politique indépendant n'appartenant à aucun parti. Il combat pour les principes de la nomination des meilleurs hommes aux emplois. Il consacre surtout ses forces à exposer la grande corruption qui actuellement disgracie et affaiblit le pays et monaco de ruiner les institutions républicaines. Il ne craint pas les lâches et ne demande pas de faveurs à leurs amis.

Il publie les modes pour les dames et les bulletins commerciaux pour les hommes d'affaires, surtout des foires aux bestiaux auxquelles il donne une attention spéciale. Enfin, c'est le journal le moins cher. Un abonné peut l'avoir pour une piastre par année, et pour cela il n'est pas nécessaire de former un club mais seulement d'envoyer une piastre. Ce journal n'a pas d'agents voyageurs.

LE SUN HEBDOMADAIRE.—Huit pages, 56 colonnes, seulement \$1.00 par année. Pas d'escompte à ce prix. LE SUN SEMI-HEBDOMADAIRE.—Même format que le Sun Quotidien \$2.00 par année. Escompte de 2000 au club de \$10 au plus. LE SUN QUOTIDIEN.—Grand journal de quatre pages et 28 colonnes. Circulation quotidienne 120,000. Toutes les nouvelles pour 2 cents. Prix de l'abonnement : 50 cents le mois, ou \$6.00 par année. Aux clubs de 10 ou plus, une réduction de 20 pour cent. Adresse, "LE SUN," New-York. Québec, 19 Novembre 1873. 284

ORGUES "Languettes d'Argent" (SILVER TONGUES) Les meilleurs du Monde dans la classe de ceux à anches.



Les meilleurs pour les églises et les Salles. Les meilleurs pour les écoles de Dimanche. Les meilleurs pour les Académies et les Collèges. Les meilleurs pour les Parloirs et les Presbytères. Les meilleurs pour les Salles Publiques. Les meilleurs pour les Orchestres et le Théâtre.

Ces instruments, pour la douceur des sons, et l'élégance de leurs proportions sont demeurés sans rivaux, et leurs succès ici et ailleurs a été des plus complets.

MANUFACTURÉS PAR E. P. NEEDHAM & Son MAISON ETABLIE EN 1846

Nos 143, 145 et 147, 23eme Rue-Est, New-York.

Les personnes responsables qui pourront présenter de bons certificats, et qui désireront être agents en quelques localités recevront de notre part une attention spéciale, et des conditions libérales leur seront posées. Ceux qui résident à une distance éloignée de nos agents autorisés, devront adresser leurs demandes à la manufacture. Demandez une liste détaillée des prix. Québec, 19 Mars 1874.—6m 381

SACS DE PAPIER. POUR Marchands d'Épiceries, Marchands de Marchandises Sèches, etc., etc., de différentes grandeurs et qualités. A vendre par J. & W. REID, Rue St. Paul, Québec, 10 Avril 1874. 242

CONDITIONS DU COURRIER DU CANADA.

Prix de l'Abonnement (Invariablement d'avance.) CANADA.—Un an ..... \$4.00 do Six mois ..... 2.00 do Trois mois ..... 1.20 ETATS-UNIS (AMÉRIQUE), Un an ..... 6.00 NOUVELLE-ÉCOSSE, NOUVEAU BRUNSWICK, ANGLETERRE, Six mois ..... 3.00 FRANCE.—Un an ..... 50 FRANCS. do Six mois ..... 25 " do Trois mois ..... 15 "

Tarif des Annonces. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir : Six lignes et au-dessous ..... 50 cents. Pour chaque insertion subséquente 1/2 " Pour les annonces d'une plus grande étendue elles sont insérées à raison de 8 cents par ligne pour la première insertion, et de 2 cents pour les insertions subséquentes. RÉGLAMES.—20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à G. AMYOT, Rédacteur-en-Chef.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR Lézer Brousseau. Éditeur-Propriétaire, No. 9, RUE BUADÉ QUÉBEC.